R A P P O R T E T R E S O L U T I O N S

DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, Septembre 1992

ADDRESSE

Bureau de Coordination du COMCEC

Necatibey Cad.108
Ankara-TURQUIE

Tel : 90-4-231 97 40
231 34 99
Tlx : 421 10 DPT TR
Tlfax : 90-4-229 04 50

TABLE DES MATIERES

Page

AVANT PROPOS 7

P R E M I E R E P A R T I E

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DETERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

I. Résolution adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet portant création des Comités Permanents de l'OCI présidés par les Chefs d'Etat 9

II. Résolution adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet sur le Plan d'Action pour le renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres 13

III. Communiqué final de la Quatrième Conférence Islamique au Sommet confiant la Présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale au Président de la République de Turquie 37

IV. Résolution adoptée par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet déterminant les domaines prioritaires de la Coopération Economique 39

V. Résolutions adoptées par la Cinquième Conférence Islamique au Sommet sur les activités du COMCEC 41

VI. Résolutions adoptées par la Sixième Conférence Islamique au Sommet sur les activités du COMCEC 53

D E U X I E M E P A R T I E

RAPPORT, RESOLUTIONS ET LISTE DES DOCUMENTS DE LA HUITIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Rapport de la Huitième Session du COMCEC 63

II. Résolution (1) de la Huitième Session du COMCEC 77

III. Résolution (2) sur l'Assistance économique en faveur de certains pays islamiques 101

IV. Liste des documents de base présentés à la Huitième Session du COMCEC 111

A N N E X E S

1. Liste des Participants à la Huitième Session du COMCEC 117

2. Discours d'ouverture de S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC à la séance d'ouverture de la Huitième Session du COMCEC 139

3. Discours de S.E. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique à la séance d'ouverture 151

4. Message de S.E. le Président de la République du Sénégal, Président en exercice de l'Organisation de la Conférence Islamique 163

5. Discours de S.E. Mohamed ABA EL-KHAIL, Ministre des Finances et de l'Economie du Royaume d'Arabie Saoudite à la séance d'ouverture 169

6. Discours de S.E. Tevfik KASIMOV, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan à la séance d'ouverture 175

7. Discours de S.E. Bakary DABO, Ministre des Finances et du Plan de la République de Gambie à la séance d'ouverture 179

8. Discours du Dr. Anmad MOHAMED ALI, Président de la Banque Islamique de Développement à la séance d' ouverture 185

9. Discours du Chef de la délégation du Pakistan, S.E. Anwar Saifullah KHAN, Ministre pour l'Environnement et les Affaires urbaines à la séance de travail ministérielle du COMCEC 197

10. Discours de S.E. Hojatul Islam Mohammed Ali JAVAD, Ministre du Plan de l'Etat Islamique d'Afghanistan à la séance de travail ministérielle du COMCEC 207

11. Discours du Chef de la délégation du Soudan à la séance de travail ministérielle du COMCEC. 211

12. Ordre du jour de la Huitième Session du COMCEC 217

13. Rapport de la Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Huitième Session du COMCEC 221

14. Rapport du Comité de Session de la Huitième Session du COMCEC 235

15. Discours de S.E. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique à la séance de clôture 241

16. Discours du Chef de la délégation du Pakistan, S.E. Anwar Saifullah KHAN à la séance de clôture 247

17. Discours de clôture de S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC à la Huitième Session du COMCEC 253

AVANT-PROPOS

Le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) a tenu sa Huitième Session du 8 au 11 septembre 1992, à Istanbul, qui a regroupé des représentants de 40 Pays Membres et de 5 pays islamiques actuellement non-membres, en tant qu'invités du gouvernement de Turquie. De nombreuses organisations islamiques et internationales y étaient également représentées.

Le présent ouvrage contient le Rapport et les Résolutions de cette Session du COMCEC. Il comporte deux parties:

La Première contient, à titre de référence, les documents de base à savoir les Résolutions adoptées par les Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième Conférences Islamiques au Sommet, concernant la création et le fonctionnement du COMCEC.

La Deuxième contient le Rapport de la Huitième Session, ses Résolutions et la Liste des Documents présentés à la Session qui ne figurent pas dans cet ouvrage.

La liste des Participants, l'Ordre du jour de la Huitième Session du COMCEC, le Rapport de la Réunion des Hauts Fonctionnaires, le Rapport du Comité de Session et les principaux discours prononcés au cours de la Session figurent en annexes au Rapport.

La présente Session représente un stade important dans les activités du COMCEC, vu qu'elle se tient après la Sixième Conférence Islamique au Sommet qui a mandaté le COMCEC de formuler et de mettre en oeuvre de nouvelles stratégies de coopération économique. En fait, l'un des résultats les plus saillants de cette Huitième Session du COMCEC a été l'adoption des objectifs et principes fondamentaux de la stratégie, comme premier pas en vue de la mise en oeuvre du mandat assigné par la Sixième Conférence au Sommet.

La Huitième Session, à l'instar des sessions précédentes, doit certainement son succès à l'esprit de coopération qui a régné au cours des réunions et à la précieuse et indispensable contribution des Etats Membres, du Secrétariat Général, des organes subsidiaires et des institutions affiliées de l'OCI.

Les Résolutions adoptées à cette Huitième Session contribueront certainement à favoriser la réalisation des objectifs de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI, dans le contexte de l'évolution rapide de la conjoncture économique à travers le monde.

Celai ARMANGIL
Bureau de Coordination
du COMCEC

P R E M I E R E P A R T I E

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DETERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I

RESOLUTION ADOPTEE PAR LA TROISIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET PORTANT CREATION DES COMITES PERMANENTS DE L'OCI PRESIDES PAR LES CHEFS D'ETAT

Résolution No. 13/3-P(IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à 1'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaître à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE:

I. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;

II. Ces Comités sont chargés de poursuivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

III. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

IV. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

V. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

RESOLUTION ADOPTEE PAR LA TROISIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET SUR LE PLAN D'ACTION POUR RENFORCER LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES

Résolution No. 1/3-E(IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume de l'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981).

RAPPELANT la Déclaration de LAHORE, adoptée par le Deuxième Sommet Islamique invitant les Etats membres à se consulter en vue d'adopter une position commune sur les questions économiques importantes;

RAPPELANT les Résolutions No. 1/11-E, 2/11-E, 3/11-E, et 11/11-E relatives à la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, adoptées par la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Islamabad, en République Islamique du PAKISTAN, et la résolution No. 8/11-E concernant les activités des pays islamiques;

NOTANT les résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations Unies, de la Sixième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays Non-Alignés et du plan d'action de

BUENOS-AIRES sur la coopération technique entre les pays en voie de développement;

NOTANT AVEC INQUIETUDE que les problèmes des pays en voie de développement se sont aggravés du fait de la crise actuelle des relations économiques internationales, ce qui a abouti à l'accroissement de l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement;

NOTANT AVEC GRANDE INQUIETUDE la situation et l'effet adverse sur les conditions du commerce et la balance des paiements de la dépendance des Etats Members sur l'exportation de matières premières;

REGRETTANT le manque de volonté politique dont ont fait preuve certains pays développés dans les négociations sur les questions économiques, particulièrement dans les domaines du commerce, de l'industrialisation, du transfert de technologie et de la restructuration des relations économiques internationales;

RECONNAISSANT que la coopération économique entre les pays en voie de développement en général, et les Etats membres en particulier, constitue un élément clé dans la stratégie de l'auto-dépendance collective et joue un rôle essentiel dans l'introduction de changements structurels au bénéfice du développement économique mondial équilibré et équitable,. en vue de renforcer leur unité dans le cadre de leurs efforts destinés à établir un nouvel ordre économique international;

REITERANT que les pays en voie de développement devraient diriger leurs efforts dans les négociations avec les pays développés dans tous les fora vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international;

NOTANT AVEC SATISFACTION que les Etats membres de la Conférence Islamique accordent une grande importance aux principes de l'auto-dépendance et de l'interaction économique progressive entre les pays en voie de développement, ce qui renforcera leur coopération mutuelle en vue de promouvoir leur capacité économique et de satisfaire leurs besoins en matière de développement;

CONVAINCUE que le développement de liens commerciaux étroits entre les Etats membres est un préalable indispensable à la réalisation économique et à 1'auto-suffisance nécessitant la formulation et l'adoption d'une politique visant à arrêter un programme concret de coopération et de priorité pour l'expansion des relations commerciales;

AYANT EXAMINE le rapport de la réunion à haut niveau des Etats membres tenue à ANKARA, République de TURQUIE, du 4 au 6 novembre 1980, en vue d'étudier les perspectives économiques des pays islamiques au cours de la Troisième Décennie de Développement et de formuler un plan d'action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats membres;

NOTANT EGALEMENT les recommandations de la Sixième Session de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales tenue à Djeddah, du 16 au 19 novembre 1980, concernant le plan d'action élaboré par la réunion d'ANKARA ainsi que le programme de coopération commerciale et de priorité entre les Etats membres proposé par le Groupe d'Experts.

RAPPELANT EGALEMENT la résolution No. 8/11 adoptée par la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères relative à l'augmentation du capital versé et à l'élargissement du champ d'activités de la Banque Islamique de Développement, de même que les recommandations de la Conférence au sujet de l'allocation par la Banque des ressources nécessaires au financement des importations des Etats membres, et considérant qu'une telle décision contribuerait dans une large mesure à la mise en oeuvre efficace du plan d'action.

DECIDE:

1. D'adopter le plan d'action pour renforcer la coopération économique entre les Etats membres (tel que libellé dans 1'annexe I).

2. De charger le Secrétaire Général de prendre d'urgence les mesures appropriées pour la mise en oeuvre du plan d'action en vue de promouvoir la coopération économique entre les Etats membres.

PLAN D'ACTION
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
ENTRE LES PAYS ISLAMIQUES

La Conférence sur la Coopération Economique entre les pays islamiques s'est tenue à ANKARA, du 27 au 29 Zulhija 1400 H. (4 au 6 novembre 1980), en vertu de la résolution No. 3/11-E de la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères relative à la convocation d'une réunion de haut niveau des pays islamiques, en vue d'examiner les perspectives économiques des pays islamiques, au cours de la Troisième Décennie du Développement et de recommander des mesures pour renforcer la coopération économique entre les Etats membres de la Conférence Islamique.

RAPPELANT les résolutions de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères sur la coopération écon. nique entre les Etats membres dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de l'industrie, du transport, des communications et du tourisme, de la coopération fiscale et monétaire, de la main d'oeuvre et des connaissances techniques et de la coopération technique;

NOTANT AVEC APPRECIATION que la majorité des Etats membres ont signé l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres;

PRENANT EN CONSIDERATION les résolutions de la Sixième Session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international;

NOTANT le progrès, les diverses négociations internationales entre les pays développés et les pays en voie de développement à cause, en grande partie, du manque de volonté politique et d'intentions sérieuses de la part des pays développés en vue d'apporter les changements structurels à l'économie mondiale;

RECONNAISSANT que la responsabilité de leur développement économique est une tâche qui leur incombe a priori, ils devront continuer à mettre l'accent sur l'autonomie collective dans leurs efforts pour instaurer un nouvel ordre économique international;

PRENANT ACTE 3e la volonté croissante des Etats membres de coopérer entre eux afin de partager l'expérience et la connaissance dans les domaines de 1'industrialisation et de la technologie, du développement des ressources humaines, de la promotion du commerce direct, du renforcement des institutions responsables de la promotion de la coopération économique et l'utilisation maximale de l'énergie et des potentiels humains et techniques disponibles dans le monde islamique pour la prospérité et le bien-être de leurs peuples à travers leurs efforts collectifs;

RECOMMANDE le plan d'action suivant en vue de renforcer la coopération économique entre les Etats membres de la Conférence Islamique;

I. ALIMENTATION ET AGRICULTURE

1. Prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des dispositions de l'Accord Général relatif à l'utilisation maximale des potentiels de la production alimentaire dans les pays islamiques et coopérer pour faire face à leurs besoins alimentaires.

2. En vue d'établir un développement équilibré entre les secteurs agricole et industriel des économies des Etats membres, mettre l'accent sur les industries basées sur l'agriculture, telles que la production de tracteurs, d'engrais, de semences et de pesticides, ainsi que la transformation de matières premières agricoles.

3. Pour assurer la sécurité alimentaire du monde islamique, créer des stocks régionaux de réserves alimentaires.

4. Prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'infrastructure agricole et les moyens de transport.

5. Etudier les mesures nécessaires en vue de prêter assistance aux pays islamiques victimes de calamités naturelles comme la sécheresse et les inondations.

6. Identifier les voies et moyens appropriés pour faire face à des phénomènes naturels tels que la désertification, le déboisement, la stagnation d'eau et la salinité.

7. La Banque Islamique de Développement et les autres institutions financières devraient jouer un rôle plus actif dans le financement des projets agricoles et alimentaires des Etats membres au double niveau national et communal.

II. COMMERCE

1. Prendre les mesures nécessaires pour l'accélération aussi bien du rythme que des changements du mode de production afin de réaliser graduellement une intégration, une expansion et une diversification rapide de leur commerce extérieur.

2. Promouvoir les échanges commerciaux entre les Etats membres, identifier les possibilités réelles d'expansion du commerce basé sur l'utilisation des potentiels de production actuellement non exploités ou sous-utilisés dans le domaine des matières premières et des produits manufacturés de l'agriculture et de une nouvelles facilités pour la production et le commerce de ces produits y compris les produits intermédiaires et les biens d'équipement.

3. Promouvoir le commerce bilatéral entre les Etats membres en vue d'augmenter substantiellement leur participation au commerce international et le volume de ce commerce dans le domaine des

produits manufacturés et semi-manufactures au sein de la Communauté Islamique.

4. Renforcer davantage les activités de promotion des exportations entre les Etats membres en particulier, et avec d'autres pays en général par le moyen d'une plus grande circulation d'information, de moyens de formation améliorés et de mécanismes financiers appropriés. A cet égard, la réalisation rapide d'études sur la coopération dans les domaines de l'assurance, de la réassurance et de plans de garantie de crédits à l'exportation ainsi que l'établissement éventuel de mécanismes de "clearing" constitueraient une étape vers l'élimination certaine des plus importants obstacles au commerce bilatéral.

5. Appliquer réciproquement un traitement commercial égal et non discriminatoire dans leurs politiques relatives au commerce extérieur sans préjudice aux obligations découlant d'autres accords déjà conclus par les Etats membres; un traitement spécial devrait être accordé aux produits d'exportation intéressant les Etats membres les moins développés.

6. S'efforcer d'étendre et de développer les échanges commerciaux entre eux par le moyen, entre autres, de la création rapide du Centre Islamique pour le Développement du Commerce, le renforcement de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echanges de Marchandises, la promotion de la coopération entre les organisations commerciales des Etats membres, l'encouragement

des entreprises conjointes dans le domaine de la promotion du commerce et la réduction graduelle des barrières tarifaires et non tarifaires, par la conclusion d'arrangements multilatéraux et commerciaux, en encourageant la conclusion d'accords bilatéraux, multilatéraux et généraux d'échanges de renseignements relatifs aux perspectives de commerce et d'échanges de délégations commerciales spécialisées.

7. Faire un inventaire des systèmes préférentiels appliqués par des groupes d'Etats membres, en vue de les renforcer et de les relier afin de pouvoir établir d'une manière progressive, un système commercial préférentiel généralisé à tous les Etats membres intéressés. Ce système serait basé sur les principes de la réciprocité des avantages qui rapportent des bénéfices à tous les participants et qui tiennent compte des niveaux respectifs du développement économique et industriel, des régimes commerciaux et des obligations individuelles des Etats membres dans le but ultime de créer une zone franche, de soutenir, à cet effet, les efforts visant à la libéralisation du système global des préférences commerciales et de recommander aux pays islamiques participant aux négociations du S.G.P.C. de saisir cette occasion pour suivre les négociations entre eux.

8. Organiser et participer activement aux foires et aux expositions organisées dans les Etats membres en vue de promouvoir et de commercialiser les produits de ces Etats, afin

qu'ils puissent contribuer à l'expansion du commerce entre eux, l'établissement d'un système de normalisation devant être envisagé dans ce contexte.

9. Examiner les possibilités de créer un mécanisme de coordination entre les Etats membres dans le domaine du transport maritime, afin de permettre aux entreprises des Etats membres de rivaliser avec leurs homologues des pays développés, ainsi qu'avec les flottes marchandes trans-nationales.

10. Faciliter la coopération effective entre les Etats membres enclavés et les territoires limitrophes par lesquels ils transitent, ce qui implique l'harmonisation des plans de transport et la promotion d'entreprises conjointes dans le domaines du transport aux niveaux national et régional, sous-régional et bilatéral.

11. Exécuter les décisions de la Conférence Islamique relatives au boycottage économique de l'entité sioniste en Palestine occupée (Israël).

III. INDUSTRIE

1. Développer des politiques et des programmes appropriés au niveau national en vue de parvenir à une industrialisation rapide, considérée comme un élément indispensable et un facteur dynamique de la croissance autonome par le renforcement,

l'expansion et la diversification des capacités industrielles des Etats membres.

2. Conclure des accords bilatéraux et/ou multilatéraux de coopération industrielle entre les Etats membres afin d'augmenter leur production industrielle; réaliser la complémentarité industrielle; adopter des plans économiques en vue de renforcer les capacités de manufacture et accélérer le processus d'industrialisation dans les Etats membres, aux fins de contribuer à leur autonomie collective.

3. Envisager de donner la priorité à la promotion des entreprises conjointes entre les Etats membres dans les domaines suivants: alimentation et agriculture, industrie, commerce, commercialisation, services de recherche et infrastructure.

4. La Banque Islamique de Développement, ainsi que la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises pourraient envisager la mise au point d'un mécanisme commun pour la promotion et la mise en application de projets conjoints entre les Etats membres.

IV. TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET TOURISME

1. Réaliser les diverses recommandations d'une manière rapide, pour le renforcement de la coordination et de la coopération dans les domaines des transports maritimes et aériens, des télécommunications, de la météorologie et des services postaux.

2. Accélérer la création des mécanismes institutionnels nécessaires à de telles activités, selon les décisions des Conférences Islamiques des Ministres des Affaires Etrangères.

3. Harmoniser les activités des Etats membres dans les domaines du transport, des communications et du tourisme avec les agences sous-régionales, régionales et globales existantes.

V. QUESTIONS FINANCIERES ET MONETAIRES

Les Etats membres, les réunions des Gouverneurs des Banques Centrales et les autorités monétaires des Etats membres et la Banque Islamique de Développement devraient étudier et prendre les mesures appropriées au sujet des questions suivantes :

1. Contribuer à stimuler le flux des ressources financières des Etats membres selon des termes et des conditions mieux adaptés aux programmes de développement et aux situations économiques des Etats membres; aider à répondre à leurs besoins d'investissements de plus en plus importants, ainsi qu'à leurs besoins en matière d'import-export accompagnant l'essor économique dans le cadre de la stratégie internationale de développement et accorder une importance spéciale aux problèmes socio-économiques les plus urgents des pays les moins développés.

2. Renforcer la coopération directe entre les institutions financières des Etats membres dans le domaine du financement direct et d'autres facilités bancaires du commerce des Etats

membres et assister les institutions financières islamiques, particulièrement, la Banque Islamique de Développement.

3. Renforcer les arrangements de paiements actuels auxquels participent les Etats membres et explorer la possibilité d'établir un réseau communautaire de systèmes multilatéraux, à la lumière de l'expérience acquise par la pratique de systèmes existants.

4. Demander à la réunion des Gouverneurs des banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres de mettre au point leur évaluation des marchés de capitaux nationaux existants, en vue de dégager les possibilités d'accès à ces marchés par les autres Etats membres intéressés afin d'encourager 1'investissement au sein des Etats membres sur la base des bénéfices mutuels et selon une pratique commerciale saine.

5. Demander en outre aux autorités monétaires des Etats membres de renforcer leurs échanges mutuels d'information sur les questions monétaires et financières, conformément aux règles et règlements des pays concernés en tenant compte particulièrement des tendances internationales.

6. Mettre en oeuvre 1'avant-dernier et le dernier paragraphe du dispositif de la résolution sur la question de CHYPRE, adoptée par la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Islamabad en vue de la réactivation et du Développement de l'économie du peuple Turc musulman de KIBRIS.

VI. ENERGIE

D'oeuvrer mutuellement à consolider la position de chaque Etat membre de l'Organisation de la Conférence Islamique, aux fins de réaliser les objectifs de développement en :

1. Encourageant les méthodes les plus efficaces d'exploitation de l'énergie, et le développement de sources d'énergie conventionnelles et non conventionnelles.

2. Encourageant une coopération plus étroite entre les Etats membres dans les domaines relatifs à la production de l'énergie.

3. Exhortant les institutions financières régionales et internationales à financer les projets locaux relatifs au développement des capacités intrinsèques dans les domaines d'énergie conventionnelle et non conventionnelle dans les Etats membres.

4. Procédant à l'échange entre les Etats membres d'experts, d'expérience technique et de main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur de l'énergie.

VII. SCIENCE ET TECHNOLOGIE

1. Accorder une haute priorité à la coopération entre les Etats membres dans le domaine de la science et de la technologie.

2. Considérer la mise en place, à l'échelon communautaire islamique, d'organismes visant à accroitre les contributions

financières globales destinées aux systèmes nationaux de science et de technologie, ainsi que l'établissement de programmes à long terme concernant la recherche, l'éducation et la formation sur une base continuelle.

3. Coopérer au transfert, à l'acquisition, à l'assimilation et à l'adaptation des technologies importées, ainsi qu'à leur évaluation appropriée aux politiques nationales visant à l'utilisation et au développement de la science et de la technologie.

4. Appliquer un traitement préférentiel à la technologie en provenance des Etats membres.

5. Examiner la faisabilité d'un réseau d'agences ou d'instituts scientifiques et technologiques en vue d'organiser et d'encourager des programmes de recherche et de développement et des programmes de formacion pour promouvoir les institutions technologiques; établir des systèmes d'information; agir conjointement afin de résoudre les problèmes technologiques spécifiques et de développer des politiques scientifiques et technologiques à la hauteur de leurs objectifs de développement.

6. Accélérer l'établissement d'une Fondation Islamique pour le progrès de la Science et de la Technologie, telle que prévue dans 1'Accord Général sur la Coopération Economique Technique et Commerciale entre les Etats membres afin de satisfaire les besoins des pays islamiques en collaboration avec les

institutions, organismes et agences nationaux; organiser la recherche fondamentale, faciliter l'échange d'information, d'expertises et de savoir-faire nécessaires à la diffusion de la technologie entre les producteurs et les utilisateurs au sein des Etats membres. Cette fondation devrait s'efforcer également de coordonner l'attribution de bourses d'études dans les domaines appropriés qui seraient financées par les ressources publiques et privées disponibles dans les Etats membres.

7. Associer les efforts de recherche et échanger les résultats obtenus au moyen d'accords sur la coopération technique et scientifique; renforcer les centres de recherche scientifique et autres, au niveau national, et les relier avec ceux existant dans d'autres Etats membres.

VIII. MAIN-D'OEUVRE ET AFFAIRES SOCIALES

1. Etendre la coopération entre les Etats membres pour l'échange des compétences; aider activement la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée; coordonner l'éducation et la formation d'une main-d'oeuvre sur des bases à moyen et long termes,établir des agences conjointes de consultation et coordonner le flux des compétences et des capitaux.

2. Déployer des efforts concertés en vue de la coopération dans le domaine de l'échange de la main-d'oeuvre, après évaluation des besoins et des disponibilités dans les Etats membres et

déterminer le potentiel à exploiter au profit des autres Etats membres dans les institutions industrielles et de recherche.

3. Accorder un traitement préférentiel à la main-d'oeuvre disponible au sein des Etats membres et demander au Secrétariat Général d'élaborer un modèle de système de sécurité sociale approprié aux structures législatives et institutionnelles nationales des Etats membres participants.

4. Faire une évaluation intégrale du problème de la "fuite des cerveaux", y compris de l'émigration de la main-d'oeuvre qualifiée, en vue d'identifier les mesures devant être prises pour arrêter l'exode de la main-d'oeuvre scientifique et technologique vers des pays développés, ce qui permettrait de mettre l'ensemble de leurs capacités au service des Etats membres selon les programmes d'échanges de main-d'oeuvre qui seront établis.

5. Développer des programmes et des mécanismes appropriés à la mise à jour technique et professionnelle, organisée de façon systématique à tous les niveaux, en vue de former le personnel spécialisé nécessaire pour fournir tous les maillons manquants de la chaine qui associe la recherche-développement à la production et à la commercialisation.

6. Faciliter la formation continue, le développement de la formation complémentaire de la main-d'oeuvre dans les Etats membres afin qu'elle soit plus apte à bénéficier de l'échange

technologique et garantir également son adaptation aux conditions socio-économiques des pays hôtes à 1'aide de programmes de collaboration.

IX. POPULATION ET SANTE

1. Entreprendre des études et des recherches sur la politique démographique dans les Etats membres en vue de promouvoir une prise de conscience à l'égard des efforts de développement des pays membres.

2. Entreprendre des études et recherches dans le domaine de la santé pour assurer de meilleures conditions d'hygiène, de nutrition et de soins sanitaires dans le but de développer une politique de santé publique commune.

3. Entreprendre des recherches dans le domaine médical.

4. Intensifier l'échange d'information en matière de compétence dans les domaines démographique et de l'hygiène entre les Etats membres.

X. COOPERATION TECHNIQUE

1. Améliorer, développer et étendre les systèmes d'informations des Etats membres concernant la collecte, le traitement, l'analyse et la dissémination des informations techniques disponibles dans les Etats membres sur leurs capacités et leurs besoins et de répondre à leurs besoins spécifiques grâce à un

recours accru aux services d'experts et de consultants, moyens de formation, équipement et autres possibilités des Etats membres, en accord avec les dispositions de l'Accord Général de Coopération Economique, Technique et Commerciale entre les Etats Islamiques.

2. S'efforcer d'identifier le potentiel national pour la coopération technique entre les Etats membres lors de la formulation des plans ou programmes nationaux de développement. Les Gouvernements des Etats membres pourraient ainsi, sur cette base, considérer les besoins nationaux dans les domaines de la recherche, de la technologie, des compétences, des services de consultants et des moyens de formation qui pourraient être entièrement satisfaits grâce à la coopération avec d'autres Etats membres.

3. Examiner la viabilité d'un cadre législatif et administratif pour une coopération technique équitable et effective, tout en tenant compte des pratiques et usages déjà établis en fonction de conventions officielles afin de leur assurer une mise en application et une adéquation maximales. Un tel cadre devrait couvrir les arrangements législatifs et administratifs concernant l'entrée, les obligations et les privilèges d'emploi des compétences, des consultants, les arrangements relatifs aux bourses, le recours à des entrepreneurs et autres services spécialisés, l'entrée de l'équipement et du ravitaillement, les régimes fiscaux et monétaires en faveur de la coopération

technique entre les Etats Membres ainsi que les arrangements financiers visant à un partage équitable des coûts.

4. Etendre les arrangements bilatéraux et multilatéraux pour la promotion de la coopération technique par le biais de mécanismes, tels que les accords et les programmes coopératifs, les commissions conjointes, l'échange régulier d'informations et d'expérience, et l'établissement des liens directs entre les institutions intéressées.

5. Adopter les mesures nécessaires pour établir un mécanisme commun de collecte des informations sur les ressources et les possibilités offertes pour une coopération technique au sein des Etats membres.

6. Identifier et améliorer l'efficacité et le potentiel des institutions nationales pouvant contribuer aux efforts de la coopération technique, et adopter des mesures concrètes afin de permettre à de tels organismes nationaux dans les Etats membres de développer des modes opérationnels de collaboration, qui pourraient renforcer leurs capacités grâce aux efforts conjoints et à l'échange d'expérience avec d'autres organisations soeurs travaillant sur des problèmes similaires et contribuant aux activités communes de formation.

7. Assurer un appui maximal concernant le personnel et l'aide financière nécessaires aux activités de formation des institutions connexes de l'organisation de la Conférence

Islamique qui ont été mandatées pour subvenir aux besoins immédiats des Etats membres en matière de main-d'oeuvre technique et administrative qualifiée. A ce propos, les Etats membres devraient étroitement collaborer avec ces institutions en leur adressant les données et renseignements sur leurs potentiels et disponibilités dans ce domaine.

8. Poursuivre le dialogue avec le PNUD et les autres Agences compétentes des Nations Unies, pour solliciter l'assistance nécessaire et conclure des arrangements pour la mise en oeuvre du Plan d'Action.

IX. CLAUSES SPECIALES

L'Organisation de Libération de la PALESTINE jouira de facilités spéciales en matière de coopération économique de sorte à soutenir la résistance du peuple Palestinien et à consolider sa lutte pour la libération de sa patrie, la PALESTINE.

XII. COORDINATION ET SUIVI

Le Secrétariat Général prendra toutes les mesures nécessaires pour suivre la mise en oeuvre du plan d'action. Il pourrait organiser des réunions périodiques aux niveaux ministériels, autant de fois qu'il le juge nécessaire, au moins tous les deux ans sur les sujets que ce plan d'action couvre, et cela en vue notamment de :

a) Passer en revue l'avancement des travaux accomplis;

b) Fixer les lignes directrices;

c) Résoudre les problèmes;

d) Formuler des politiques et des plans pour une action ultérieure.

III

COMMUNIQUE FINAL DE LA QUATRIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET CONFIANT LA PRESIDENCE DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE A S.E.M. KENAN EVREN, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la présidence du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

IV

RESOLUTION ADOPTEE A LA QUATRIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET DETERMINANT LES DOMAINES PRIORITAIRES DE LA COOPERATION ECONOMIQUE

Résolution No. IS/4-84/E/RES;l/4-E(IS)

"... La Conférence recommande la mise à exécution du plan d'action destiné au renforcement de la coopération économique entre les Etats membres citant les priorités suivantes dans les six années à venir:

- La Sécurité alimentaire et le développement agricole
- L'industrie
- La science et la technologie
- Les échanges commerciaux
- Le transport et les communications
- L'énergie

Cette ordre de priorité ne signifie pas que les autres domaines de coopération doivent être négligés (page 13, paragraphe 33).

V

RESOLUTIONS ADOPTEES A LA CINQUIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET SUR LES ACTIVITIES DU COMCEC

1. LA CONDUITE DES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LÀ COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Resolution No. 1/5-E (IS)

La Cinquième Conférence Islamique au Sommet, Session de la Solidarité Islamique, réunie à Koweit, Etat du Koweit, du 26 au 29 Joumada Al-Ouia 1407 H (26-29 janvier 1987),

RAPPELANT la Résolution No 13/3-P (IS) adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet tenue à Makkah Al-Moukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite en 1981, portant création du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) entre les Etats Membres,

NOTANT AVEC UNE PROFONDE SATISFACTION les mesures déjà prises et le progrès accompli par le Comité Permanent en vue de mettre en application les recommandations contenues dans le Plan d'Action, destiné à renforcer la Coopération Economique entre les Etats Membres,

CONSCIENTE de la nécessité de faciliter les mécanismes de coopération à tous les niveaux, dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique,

1. APPROUVE l'élargissement de la composition du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) afin de permettre à tous les Etats Membres de l'OCI de participer aux travaux du Comité Permanent;

2. APPROUVE la représentation des Etats Membres au COMCEC par les Ministres responsables de la gestion de l'ensemble des affaires économiques, compte tenu de la tâche confiée à ce Comité, et PRIE INSTAMMENT les Etats Membres d'adopter cette pratique afin d'assurer le plus haut degré d'efficacité;

3. PREND ACTE AVEC APPRECIATION de l'établissement d'un Comité de Suivi, appelé à assurer une coordination efficace de toutes les activités économiques et commerciales relevant de la compétence du COMCEC;

4. SALUE la décision du COMCEC de communiquer ses décisions à la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères pour action appropriée;

5. FAIT SIENNE les recommandations du COMCEC de réduire la fréquence des réunions au niveau ministériel, dont les résultats font double emploi avec ceux du Comité Permanent et d'incorporer les conclusions de ces Réunions dans l'ensemble des travaux du COMCEC;

6. ACCEPTE que les agences subsidiaires et affiliées, et les autres organes de l'OCI opérant dans le domaine économique

présentent un rapport d'activité au COMCEC afin de lui permettre de coordonner et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des résolutions de l'OCI sur les questions économiques, et ce, en collaboration avec le Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence islamique;

7. SE FELICITE du rôle du Bureau de Coordination du COMCEC visant à faciliter la tâche du Comité Permanent;

8. APPUIE la décision du COMCEC exhortant les Etats Membres qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié les statuts et accords relatifs *a* la Coopération Economique et Commerciale déjà approuvés par l'OCI, à le faire, notamment "l'Accord Général sur la Coopération Economique, Technique et Commerciale" et "l'Accord sur la Promotion et la Garantie des Investissements dans les Etats Membres".

2. LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DESTINE A RENFORCER LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

Resolution No. 3/5/E (IS)

La Cinquième Conférence Islamique au Sommet, Session de la Solidarité Islamique, réunie à Koweit, Etat du Koweit, du 26 au 29 Joumada Al-Oula 1407 H (26-29 janvier 1987),

RAPPELANT la Résolution No 1/3-E (IS) de la Troisième Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Moukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite en 1981, adoptant le Plan d'Action destiné à renforcer la Coopération Economique entre les Etats Membres, et confiant au Secrétariat Général la tâche d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour suivre la mise en application des ses recommandations et pour organiser des réunions périodiques au niveau ministériel selon un cycle qu'il jugera approprié pour:

a) faire le point du travail accompli;
b) tracer les lignes directrices;
c) résoudre les problèmes, et
d) élaborer les politiques et les plans d'action futurs.

RAPPELANT la Résolution No. 13/3-P (IS) adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet portant création du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, et le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique chargés de;

i) Suivre la mise en application des résolutions adoptées, ou à adopter par l'Organisation de la Conférence Islamique et relatives à la coopération économique, commerciale, scientifique et technologique;

ii) Etudier tous les moyens susceptibles de renforcer la coopération entre les Etats Membres dans les domaines concernés;

iii) Elaborer des programmes et soumettre des propositions destinés à développer les potentialités des Etats Membres dans les domaines économique, commercial, scientifique et technologique.

RAPPELANT la Résolution No 14/4-E (IS) adoptée par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet, tenue à Casablanca, Royaume du Maroc, en 1984, sur le Plan d'Action destiné à renforcer la Coopération Economique entre les Etats Membres,

APPRECIANT les efforts déployés par le Secrétariat Général pour assurer la mise en oeuvre des recommandations du Plan d'Action ainsi que les progrès louables accomplis à cet égard,

APPRECIANT EN OUTRE les efforts et l'assistance consentis par le Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques, (CRSESFPI), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), la Fondation Islamique des Sciences, de la Technologie et du Développement, (FISTED), la Chambre Islamique pour le Commerce, l'Industrie et l'Echange de Marchandises (CICIEM), le Centre Islamique pour la Formation Technique et Professionnelle et la Recherche (CIFTPR) et la Banque Islamique de Développement (BID), pour la mise à exécution du Plan d'Action,

NOTANT AVEC SATISFACTION le démarrage des activités du Comité Permanent de l'OCI pour la Coopération Economique et Commerciale, présidé par S.E. Kenan EVREN, Président de la RépuDlique de Turquie, ainsi que le Comité Permanent de l'OCI pour la Science et la Technologie présidé par S.E. Mohamed Zia-Ul-Haq, Président de la République Islamique du Pakistan, en vertu de la décision adoptée par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet pour promouvoir et renforcer la coopération économique entre les Etats Membres dans la mise en oeuvre du Plan d'Action,

NOTANT AVEC APPRECIATION que les deux Premières Réunions du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale se sont tenues à Istanbul, République de Turquie, en novembre 1984 et mars 1986 respectivement,

NOTANT EGALEMENT AVEC APPRECIATION que le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique a, lors de ses 3 réunions, élaboré un Plan d'Action exhaustif destiné à renforcer davantage la coopération entre les Etats Membres dans le domaine de la Science et de la Technologie,

EXPRIMANT SES REMERCIEMENTS ET SON APPRECIATION à la République de Turquie pour avoir abrité les Conférences Ministérielles sur le Commerce, la Coopération Industrielle, la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole qui ont tracé les lignes directrices nécessaires à l'exécution du Plan d'Action dans ces trois secteurs vitaux,

PRENANT NOTE du rapport présenté par le Secrétariat Général reflétant l'état d'avancement de la mise en application du Plan d'Action,

PRENANT NOTE EGALEMENT AVEC SATISFACTION du programme des réunions et autres activités établi jusqu'en 1990, par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale et le Comité Permanent pour la Science et la Technologie, conformément au Plan d'Action, et qui requiert un appui matériel et technique total et continu de la part des Etats Membres afin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Action,

NOTANT EN OUTRE AVEC PREOCCUPATION les contraintes qui ont entravé la mise en application du Plan d'Action dans certains secteurs, en raison de difficultés financières, du manque de

données et de renseignements, et de la lenteur de la réaction des Etats Membres,

NOTANT que le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale et le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique ont adopté comme base de leurs activités, la mise en application du Plan d'Action destiné à renforcer la Coopération Economique, Commerciale, Scientifique et Technologique entre les Etats Membres, et mis 1'accent sur les domaines prioritaires arrêtés par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet,

İ. DEMANDE aux Etats Membres d'apporter au COMCEC et au Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique toute l'assistance nécessaire en vue de la mise en oeuvre rapide des recommandations du Plan d'Action permettant ainsi de renforcer la coopération économique et technique entre les Etats Membres;

2. ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'établissement d'un Système de Financement à Plus Long Terme du Commerce sous 1'égide de la Banque Islamique de Développement et EXHORTE tous les Etats Membres à participer à ce plan aussitôt que possible afin de permettre son utilisation optimale;

3. ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'offre du Gouvernement de la République Islamique du Pakistan d'abriter la Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole;

4. NOTE AVEC SATISFACTION la tenue de la première Réunion des Ministres du Transport et des Communications de l'OCI en septembre 1987, parallèlement à COMCEC III et DECIDE de tenir une réunion du Groupe d'Experts pour examiner la possibilité de mettre en commun les ressources et les capacités y compris les services de maintenance, de réparation et de formation au sein des compagnies aériennes des Etats Membres.

VI

R E S O L U T I O N S

ADOPTEES PAR LA SIXIEME CONFERENCE ISLAMIQUE

AU SOMMET SUR LES ACTIVITES DU COMCEC

RESOLUTION NO.2/6-E (IS)
SUR
LES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR
LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE
(COMCEC)

La sixième Conférence Islamique au Sommet (Session d'Al-Qods Al-Charif, de la concordance et de l'unité), réunie à Dakar, République du Sénégal, du 3 au 5 Joumada Thani 1412 H (9 au 11 décembre 1991,

Rappelant les résolutions No.1/3-E (IS) et No.l3/3-P (IS) adoptées par la troisième Conférence islamique au sommet et relatives respectivement au Pian d'action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats Membres et à la création de Comités permanents de 1'O.C.I.;

Rappelant la résolution No.1/4-E (IS) adoptée par la quatrième Conférence islamique au Sommet accordant la priorité à six domaines du Plan d'action dont cinq sont couverts par le COMCEC, notamment le développement aqricole et la sécurité alimentaire, 1'industrie, le commerce, le transport et les communications et l'énergie;

Rappelant les résolutions No.3/5-E (IS) et No.1/5-E (IS) adoptées par la cinquième Conférence islamique au Sommet et relatives respectivement à la mise en oeuvre du Plan d'action et aux activités du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) que préside le Président de la République de Turquie;

Rappelant également les résolutions des Conférences islamiques des ministres des Affaires étrangères relatives aux activités du COMCEC pour la mise en oeuvre *du* Plan d'action;

Notant avec appréciation qu'au cours des sept précédentes sessions du COMCEC, tenues chacune en marge d'une réunion ministérielle sur un domaine spécifique de coopération économique, une action a été engagée dans les domaines prioritaires du Plan d'action conformément au calendrier établi par la quatrième Conférence islamique au Sommet ainsi que dans les domaines de la coopération technique et de l'infrastructure et des travaux publics et que des mesures efficaces ont été prises pour mettre en oeuvre divers projets liés à ces domaines;

Notant également avec appréciation les efforts du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires et institutions affiliées oeuvrant dans le domaine de l'économie et du commerce, pour assurer le suivi de la mise en oeuvre des décisions du COMCEC relatives aux différents domaines du Plan d'action;

Notant avec satisfaction que 1 'Accord-cadre pour l'établissement d'un système de préférences commerciales entre les Etats Membres (TPSOIC) a été adopté par la sixième session du COMCEC et soumis à la signature et à la ratification des Etats Membres par le Secrétariat général;

Notant également avec satisfaction que les clauses de l'Accord de coopération islamique sur la garantie des investissements et du

crédit à l'exportation élaboré et mis au point par la Banque islamique de développement, ont été adoptées par la septième session du COMCEC et que de préparatifs sont en cours pour la mise en application du système;

Prenant note des nouvelles configurations économiques qui se dessinent sur le plan international et qui sont notamment engendrées par la création d'un marché commun européen ainsi que des développements intervenus en Europe de 1'Est et leurs conséquences pour les Etats Membres;

Soulignant le rôle important que pourrait jouer le secteur privé dans le renforcement, le développement et la diversification de la coopération entre les Etats Membres;

Réaffirmant la nécessité de développer de nouvelles stratégies pour le Plan d'action en tenant compte des changements structurels intervenus au niveau de l'économie mondiale et des développements qui se sont opérés dans les économies des Etats Membres depuis 1981;

1. DEMANDE au COMCEC de prendre les mesures nécessaires y compris la convocation de réunions de groupes d'experts et l'organisation d'ateliers, afin d'élaborer de nouvelles stratégies pour le Plan d'action, dans le but de renforcer la coopération économique entre les Etats Membres : ces stratégies seront soumises par le Secrétaire général au COMCEC pour qu'il

les approuve et mette en oeuvre les actions appropriées aussitôt que possible.

2. EXHORTE les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et/ou ratifier les statuts et les accords précédenunent approuvés par l'OCI, en ce qui concerne la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres.

3. INVITE les Etats Membres à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les décisions du COMCEC et à adhérer aux systèmes de coopération économique établis dans ce cadre.

RESOLUTION No.3/6-E (IS)
SUR
L ' ETAT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET LA POLITIQUE DS L'INTEGRATION ECONOMIQUE DANS LE MONRE ISLAMIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

La Sixième Conférence islamique au Sommet (Session d'Al-Qods Al-Charif, de la concordance et de l'unité), tenue à Dakar, République du Sénégal, du 3 au 5 Joumad Al-Thani İ412 H (9-11 décembre 1991) ,

Rappelant la résolution No 1/20-E de la 20 ème Conférence islamique ces ministres des Affaires étrangères qui a exprimé sa profonde préoccupation face à la crise économique internationale persistante et de plus en plus aigue, ces dernières années, et qui a. affecté les; pays en développement en général et les pays les moins avancés en particulier, provoquant ainsi un déséquilibre dans la structure économique mondiale;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur le sujet, (document No.IS/6-91/EC/D.1 REV. 2);

1. SOULIGNE que les efforts entrepris par les pays en développement en faveur d'une croissance économique soutenue, quelle que soit leur importance, ne peuvent permettre de redynamiser la croissance et le développement souhaités sans un environnement économique international propice.

2. EXHORTE les Etats Membres à. poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre le Plan d'action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats Membres de manière à maximaliser les complémentarités de leurs économies et de contribuer activement à la formulation de nouvelles stratégies sous l'égide du COMCEC,

3. SOULIGNE l'importance du rôle que peut jouer le secteur privé dans le renforcement de l'action islansique commune et EXHORTE les Etats Membres à aménager les conditions propices au renforcement des contacts entre les entreprises, les sociétés, les banques et les autres institutions économiques des Etats Membres,

4. DEMANDE au COMCEC d'envisager dans le cadre de la révision des stratégies du plan d'action sur la coopération économique entre les Etats Membres, les voies et moyens pour la promotion de la coopération inter-régionale et l'intégration progressive de leurs économies conduisant à l'établissement d'un marché commun islamique tenant dûment compte des groupements régionaux déjà existants et oeuvrant dans le même domaine,

5. DEMANDE au Secrétaire général de faire rapport au Conseil des Ministres sur cette question,

6. INVITE les Etats Membres à contribuer activement à la formation du nouvel ordre international en vue d'assurer une croissance et un développement soutenus.

D E U X I E M E P A R T I E

RAPPORT, RESOLUTIONS ET LISTE DES DOCUMENTS DE LA HUITIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I

R A P P O R T

DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

OIC/COMCEC/8-92/REP

Original : Anglais

R A P P O R T
DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

1. La Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul les 10 et 11 septembre 1992. Elle a été précédée par une réunion préparatoire des Hauts Fonctionnaires, les 8 et 9 septembre 1992.

2. Ont participé à la réunion les représentants des Etats Membres suivants de l'Organisation de la Conférence Islamique (OIC):

1. République d'Azerbaïdjan
2. Royaume Hashémite de Jordanie
3. Etat Islamique d'Afghanistan
4. Etat des Emirats Arabes Unis
5. République d'Indonésie
6. République d'Ouganda
7. République Islamique d'Iran
8. République Islamique de Pakistan
9. Etat du Bahrein
10. Burkina Faso

11. République Populaire du Bangladesh
12. République Populaire du Bénin
13. République du Turkménistan
14. République de Turquie
15. République de Tunisie
16. République du Tchad
17. République de Gambie
18. République Algérienne Démocratique et Populaire
19. Royaume d'Arabie Saoudite
20. République du Sénégal
21. République Démocratique du Soudan
22. République Arabe Syrienne
23. République d'Iraq
24. Sultanat d'Oman
25. République de Guinée
26. Etat de Palestine
27. Etat de Qatar
28. République du Cameroun
29. Etat du Koweit
30. République du Liban
31. Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
32. République du Mali
33. Malaisie
34. République Arabe d'Egypte
35. Royaume du Maroc
36. République Islamique de Mauritanie

37. République du Niger

38. République du Yémen.

La République Turque de Chypre du Nord et la République d'Albanie ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

3. Ont également participé à la Réunion S.E. Dr. Hamid ALGABID, Secrétaire Général de l'OCI, ainsi que les organes subsidiaires et affiliés de l'OCI indiqués ci-dessous:

Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI), Ankara

Centre Islamique de Formation Technique, Professionnelle et de Recherche (ICTVTR), Dhaka

Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), Casablanca

Formation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement (IFSTAD), Djeddah

Banque Islamique du Développement (BID), Djeddah

Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises (CICIEM), Karachi

Association Internationale des Banques Islamiques (AIBI),Le Caire

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) était également représentée à la Réunion.

(Une copie de la Liste des Participants à la Huitième Session du Comité Permanent figure en Annexe 1).

Séance d'Ouverture

4. La Cérémonie d'Ouverture de la Huitième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

5. Dans son discours d'ouverture, S.E. Turgut OZAL a tout d'abord souhaité la bienvenue aux délégués en Turquie et a félicité les Républiques d'Azerbaïdjan, du Turkménistan et d'Albanie pour leur adhésion à l'OCI. Le Président a ensuite condamné les atrocités et le génocide perpétrés contre le peuple musulman de Bosnie-Herzégovine et du Haut Karabakh en Azerbaïdjan, et a exprimé le voeu de voir la paix et la stabilité s'instaurer dans ces régions au plus tôt possible. Se référant à un rapport détaillé sur les activités du COMCEC présenté à la Sixième Conférence Islamique au Sommet, S.E. Turgut OZAL a passé en revue les réalisations du COMCEC depuis 1984. Le Président a mis en relief la nécessité d'élaborer de nouvelles stratégies pour la coopération économique entre les Etats Membres, face aux mutations rapides et fondamentales qui ont eu lieu avec la fin de la guerre froide. Au terme de son discours, S.E. OZAL a souhaité aux représentants plein succès dans leurs travaux.

(Le texte du discours d'ouverture de S.E. Turgut OZAL figure en Annexe 2).

6. Dans son discours, S.E. Dr. Hamid ALGABID, Secrétaire général de l'OCI a exprimé ses profonds remerciements et sa

gratitude à S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC ainsi qu'à S.E. Süleyman DEMIREL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président Suppléant du COMCEC, pour l'intérêt qu'ils accordent à la promotion de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI et pour leurs sages directives dans ce domaine. Le Secrétaire général s'est déclaré confiant que la longue expérience et la conduite éclairée de S.E. Turgut OZAL et de S.E. Süleyman DEMIREL contribueront considérablement au succès du COMCEC.

S.E. Hamid ALGABID a déclaré que les sept sessions précédentes du COMCEC avaient abouti à des résultats encourageants en traduisant les lignes directrices du Plan d'Action en programmes et en projets concrets de coopération.Il a encouragé les Etats Membres à adopter les mesures nécessaires à la promotion de leurs échanges économiques et commerciaux.

(Le texte du discours de S.E. Dr. Hamid ALGABID figure en Annexe 3).

7. S.E. Allasane Dialy NDIAYE, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat de la République du Sénégal, a donné lecture du message de S.E. Abdou DIOUF, Président du Sénégal et Président de la Sixième Conférence Islamique au Sommet.

(Le texte du message de S.E.Abdou DIOUF figure en Annexe 4).

8. Les chefs de délégations du Royaume d'Arabie Saoudite, de la République d'Azerbaïdjan et de la République de Gambie ont prononcé des discours au nom des trois groupes géographiques des Etats Membres qu'ils représentent respectivement. Tout en exprimant leurs remerciements et leur appréciation à S.E. Turgut OZAL et à S.E. Süleyman DEMIREL pour leur sages directives en tant que Président et Président suppléant du COMCEC, les Chefs de délégations ont indiqué les difficultés économiques accrues que subissent les Etats Membres et la nécessité de modes de coopération plus efficaces. Les Chefs de délégation se sont félicités des progrés accomplis par le COMCEC dans le domaine de la coopération économique entre les Etats Membres. Ils ont remercié le Président, le Premier Ministre, le Gouvernement et le peuple turc pour leur appui et leur assistance soutenus à la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI ainsi que pour leur accueil chaleureux et les excellentes dispositions prises en vue de la Réunion.

(Les textes des discours prononcés au nom des Etats Membres arabes, asiatiques et africains figurent en Annexes 5, 6 et 7 respectivement).

9. Dans son discours prononcé à la cérémonie d'ouverture, le Président de la Banque Islamique de Développement, S.E. Dr. Ahmed Mohamed ALI, a exposé les activités de la Banque Islamique de Développement et mis l'accent sur les progrès réalisés dans les études qui lui ont été confiées par le COMCEC.

(Le texte du discours du Président de la BID figure en Annexe 8).

10. Au cours d'une cérémonie spéciale, organisée pendant la Séance d'ouverture, le Royaume d'Arabie Saoudite, l'Etat de Palestine et la République de Guinée ont signé 1'Accord-cadre portant création du Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI.

11. A l'issue de la séance d'ouverture, S.E. Turgut OZAL a reçu les Chefs de délégations.

Séance de Travail Ministérielle

12. La session de travail ministérielle de la Huitième Session du COMCEC s'est tenue l'après-midi du même jour sous la présidence de S.E. Tansu CILLER, Ministre d'Etat de la République de Turquie.

13. Les Chefs de délégation de la République Islamique du Pakistan, de l'Etat de Palestine, de l'Etat Islamique d'Afghanistan, de la République Démocratique du Soudan et de la République d'Irak ont prononcé des discours dans lesquels ils ont remercié le Président et le gouvernement de la Turquie pour l'accueil chaleureux réservé aux participants et les excellentes dispositions prises en vue de la Réunion.

(Les textes des discours des Chefs de délégation du Pakistan, de l'Afghanistan et du Soudan figurent en Annexe 9, 10 et 11).

14. Les Ministres ont adopté le Projet d'Ordre du jour de la Huitième Session du COMCEC et décidé d'examiner les Projets de Résolutions OIC/COMCEC/8-92/D.RES(1) et OIC/COMCEC/8-92/D/RES(2) élaborés par les Hauts Fonctionnaires au lieu d'examiner à nouveau les points de l'Ordre du jour.

(L'Ordre du jour de la Huitième Session du COMCEC, le Rapport de la Réunion des Hauts Fonctionnaires et le Rapport du Comité de Session figurent en Annexes 12, 13 et 14 respectivement).

15. M. Maaruf KAMARUDZAMAN de la Malaisie et Rapporteur du COMCEC a donné lecture du Projet de Résolution OIC/COMCEC/8-92/D.RES(l).

Les Ministres ont approuvé le Projet de Résolution OIC/COMCEC/8-92/D.RES(l) et son Annexe sur les "Objectifs et principes fondamentaux pour le Renforcement de la Stratégie de la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI".

16. Concernant la mise en oeuvre de la Stratégie, il a été recommandé aux experts de s'inspirer, dans leurs réunions ultérieures, des lignes directrices fixées par la Sixième Conférence Islamique au Sommet et par le Comité de Suivi du COMCEC, et de baser leurs activités sur une analyse et une

évaluation exhaustives des efforts déployés jusqu'ici par l'OCI en matière de coopération économique. Il a été décidé d'accorder aux experts suffisamment de temps pour fixer des objectifs à court, moyen et long-terme, ainsi que des objectifs sectoriels précis couvrant tous les secteurs de coopération économique, ainsi que les mesures et les moyens de les réaliser.

17. M. Maaruf KAMARUDZAMAN a ensuite donné lecture du Projet de Résolution OIC/COMCEC/8-92/D.RES(2) qui renferme des résolutions sur les mesures économiques en faveur de l'Etat de Palestine, de la République du Liban, de la Bosnie Herzégovine, de la République de Somalie et de la République Islamique d'Afghanistan.

Les Ministres ont également approuvé le Projet de Résolution OIC/COMCEC/8-92/D.RES(2).

18. Les Ministres ont décidé de soumettre, pour adoption, le Projet de Résolution OIC/COMCEC/8-92/D.RES(1) et son Annexe, et le Projet de Résolution OIC/COMCEC/8-92/D.RES(2), à la séance de clôture, par le biais de la Présidente de leur réunion S.E. Tansu CILLER.

Séance de Clôture

19. La séance de clôture de la Huitième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

20. A cette séance de clôture, S.E. Tansu CILLER, Ministre d'Etat de la République de Turquie et Présidente de la Session Ministérielle, a présenté les Projets de Résolutions OIC/COMCEC/8-92/D.RES(l) et OIC/COMCEC/8-92/D.RES(2) tels qu'approuvés par les Ministres.

Le Comité Permanent a adopté la Résolution OIC/COMCEC/8-92/D.RES(l) ainsi que son Annexe, et la Résolution OIC/COMCEC/8-92/D.RES(2).

(Les textes des Résolutions OIC/COMCEC/8-92/RES(1) et OIC/COMCEC/8-92/RES(2) figurent en Annexes à ce Rapport.)

21. Dans son discours prononcé à la séance de clôture, S.E. Dr. Hamid ALGABID, Secrétaire général de l'OCI a souligné la vaste portée des résultats de la Huitième Session du COMCEC et rendu hommage à S.E. Turgut OZAL et S.E. Süleyman DEMIREL pour le vif intérêt et l'assistance avisée qu'is accordent à la promotion de la coopération économique entre les Etats Membres. Le Secrétaire général a assuré la Réunion de l'entière coopération du Secrétariat général de l'OCI concernant le suivi de la mise en oeuvre des décisions adoptées à la Huitième Session du COMCEC.

(Le texte du discours de S.E. Dr. Hamid ALGABID, Secrétaire général de l'OCI, à la séance de clôture figure en Annexe 15).

22. S.E. Anwar Saifullah KHAN, Ministre de l'Environnement et des Affaires urbaines de la République Islamique du Pakistan,

prenant la parole au nom de toutes les délégations, s'est félicité des résultats significatifs auxquels a abouti la Session et des sages directives du Président Turgut OZAL et du Premier ministre Süleyman DEMIREL et du vif intérêt qu'ils portent à la coopération économique. Il a ensuite exprimer ses remerciements et son appréciation à S.E. Tansu CILLER, Ministre d'Etat de la République de Turquie et Présidente de la Session Ministérielle pour sa compétence et son efficacité dans la conduite des délibérations de la session ministérielle. Le Ministre a exprimé ses remerciements au Secrétaire général de l'OCI S.E. Hamid ALGABID ainsi qu'aux organes subsidiaires et aux institutions affiliées de l'OCI pour leur contribution à l'organisation de la Réunion. Affirmant les résultats positifs de la Session, le Ministre s'est déclaré confiant que les décisions adoptées seraient mises en oeuvre par les Etats Membres, le Secrétaire général et les organes concernés de l'OCI. Le Ministre a remercié le gouvernement et le peuple de Turquie pour la généreuse hospitalité réservée aux participants et pour les excellentes dispositions prises en vue de la Réunion. S.E. Anwar Saifullah KHAN a conclu son discours en exprimant ses remerciements au personnel d'appui et aux interpètes pour leurs efforts dévoués qui ont contribué au succès de la Réunion.

(Le texte du discours de S.E. Anwar Saifullah KHAN figure en Annexe 16).

23. Dans son discours de clôture, S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a exprimé ses remerciements et son appréciation aux délégations présentes ainsi qu'au Secrétariat général et aux institutions spécialisées de l'OCI pour leurs efforts précieux et leur contribution positive aux travaux du Comité Permanent. Il s'est félicité des mesures concrètes prises pour la mise en oeuvre des projets inscrits à l'Ordre du jour du COMCEC, et en particulier des efforts déployés pour mettre en oeuvre les objectifs et les principes fondamentaux de la Stratégie adoptée à la Session. Le Président a souligné l'importance des activités du COMCEC pour faire face à 1'évolution rapide de 1'économie mondiale et pour promouvoir le développement économique et du bien-être des Pays Membres. S.E. Turgut OZAL a souhaité aux délégués un bon voyage de retour.

(Le texte du discours de clôture de S.E. Turgut OZAL figure en Annexe 17).

II

R E S O L U T I O N (1)

DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

OIC/COMCEC/8-92/RES(l)

Original : Anglais

RESOLUTION (1)
DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

La Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), tenue à Istanbul les 8 et 11 septembre 1992,

Rappelant la Résolution N° 13/3-P(IS) de la Troisième conférence Islamique au sommet portant création du COMCEC;

Rappelant la Résolution N° l/3-E(IS) sur le Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet;

Rappelant en outre la Résolution N° l/4-EF(IS) adoptée par la quatrième Conférence Islamique au Sommet qui désignait le commerce, l'industrie, l'alimentation et l'agriculture, le transport et les communications, la science, la technologie et l'énergie comme secteurs prioritaires de coopération économique, tel qu'indiqué dans le Plan d'Action;

Ayant présent à l'esprit les dispositions des Résolutions N° l/5-E(IS) et 3/5-E(IS) adoptées par la Cinquième Conférence Islamique au Sommet;

Ayant présent à 1'esprit les dispositions de la Résolution N° l/6-E(IS) adoptée par la Sixième Conférence Islamique au Sommet ;

Prenant en considération les Résolutions adoptées par les sept précédentes sessions du COMCEC et les recommandations de son Comité de Suivi;

Prenant note des Résolutions pertinentes des Conférences Islamiques des Ministres des Affaires Etrangères;

Notant les décisions adoptées par:

La Troisième Consultation Ministérielle sur la Coopération Industrielle tenue les 27 et 28 juin 1987 à Istanbul;

La Première Réunion Ministérielle sur le Transport tenue les 9 et 10 septembre 1987 à Istanbul;

La Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole tenue les 18-20 octobre 1988 à Islamabad;

La Première Réunion Ministérielle sur l'Energie tenue les 5 et 6 septembre 1989 à Istanbul;

La Première Réunion Ministérielle sur la Coopération Technique tenue les 7 et 10 octobre 1990 à Istanbul;

La Première Réunion Ministérielle sur l'Infrastructure et les Travaux Publics tenue les 6-9 octobre 1991 à Istanbul;

La Seconde Réunion Ministérielle sur les Communications tenue les 5-8 novembre 1991 à Istanbul;

Notant avec satisfaction les progrès accomplis depuis la Septième Session du COMCEC dans la mise en oeuvre du Plan d'Action et en particulier que:

Le gouvernement soudanais a informé les Etats Membres qu'il était prêt à organiser la 5ème Foire Islamique au Soudan du 2 au 12 décembre 1992, conformément à la décision de la 20ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères tenue en Août 1991 à Istanbul;

La 16ème Session du Conseil des Gouverneurs de la BID, tenue en février 1992 à Tripoli a adopté une résolution autorisant la création d'une Société d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements en tant qu'institution subsidiaire de la BID, et les Statuts établissant cette Société ont été signés par 28 pays membres;

La Réunion Extraordinaire du Conseil des Gouverneurs de la BID, tenue le 4 juillet 1992 à Djeddah, a augmenté son capital autorise et souscrit de manière

substantielle, conformément aux résolutions de la Sixième Conférence Islamique au Sommet;

La Sixième Conférence Islamique au Sommet a approuvé les Statuts et le Règlement Intérieur du COMCEC;

La Huitième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC s'est tenue les 5-7 mai 1992 à Istanbul;

La Troisième Réunion des Points Focaux Nationaux pour la Coopération Technique s'est tenue les 9-11 mai 1992 à Istanbul;

Un Symposium sur la Sécurité Alimentaire s'est tenu à Dakar conjointement avec la Sixième Conférence Islamique au Sommet;

La Réunion d'un Groupe d'Experts sur les Nouvelles Stratégies pour le Renforcement de la Coopération Economique Entre les Etats Membres de l'OCI s'est tenue les 4-6 septembre 1992 à Istanbul;

La Quatrième Réunion d'Experts des Etats Membres de l'OCI dans le domaine de la Normalisation s'est tenue les 5 et 6 juillet 1992 à Istanbul;

DECIDE ce qui suit:

A. COOPERATION ECONOMIQUE

Stratégie pour renforcer la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI

1. APPRECIE les efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI, le CRSESFPI et le Bureau de Coordination du COMCEC en vue de l'organisation de la Première Réunion d'Experts sur les "Nouvelles Stratégies" du 4 au 6 septembre à Istanbul.

2. APPROUVE le document sur les "Objectifs et Principes Fondamentaux de la "Stratégie pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI" mis au point par la Première Réunion du Groupe d'Experts convoquée à cet égard, qui figure en annexe.

3. DEMANDE au Groupe d'Experts d'examiner, à ses réunions suivantes, les voies et moyens de mettre en oeuvre la Stratégie,en harmonie avec la lettre et l'esprit de la Résolution adoptée par la Sixième Conférence Islamique au Sommet et demande également au Groupe d'Experts d'examiner le Plan d'Action, dans le cadre de la Stratégie, et d'effectuer les révisions nécessaires.

4. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION l'offre de la République Arabe d'Egypte d'abriter la Deuxième Réunion d'Experts avant la Neuvième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

5. DEMANDE au Secrétariat général de 1'OCI d'assurer une coordination avec les autorités égyptiennes, le CRSESFPI, et le Bureau de Coordination du COMCEC en vue de la préparation de la Réunion du Caire.

6. SE FELICITE de l'offre faite par la Banque Islamique de Développement de mettre à la disposition du Groupe d'Experts son expertise et son appui.

7. INVITE le Secrétariat général de 1'OCI à présenter un rapport d'activité à la Neuvième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

Activités des Organes et Institutions de l'OCI opérant dans le Domaine de 1'Economie et du Commerce

8. SE FELICITE des activités du CRSESFPI, du CIDT, du CIFTPR, de la FISTED, de l'AIBI et de la CICIEM dans le domaine de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI, lesquelles sont entreprises parallèlement et à titre de complément aux activités du COMCEC.

9. INVITE les institutions de l'OCI telles que le CRSESFPI, le CIDT, la FISTED, la BID et le CIFTPR, la CICIEM et l'AIBI conformément aux lignes directrices approuvées par la Huitième Session du Comité de Suivi du COMCEC concernant la formulation de Nouvelles Stratégies pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI, à participer à la

mise au point de ces stratégies, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI.

10. INVITE le CRSESFPI, le CIDC, le CIFTPR, la FISTED et la CICIEM, à coordonner leurs programmes respectifs de formation et à promouvoir des activités de formation conjointes dans les domaines d'intérêt commun, sans impliquer de fonds supplémentaires de la part des Etats Membres.

11. EXHORTE les organes subsidiaires et les instances de l'OCI à intensifier l'échange d'informations entre eux et à coordonner la gestion de leurs bases de données pour éviter tout double emploi.

12. RECOMMANDE des contacts réguliers entre les institutions de l'OCI et l'Association Internationale des Banques Islamiques et ce, afin d'activer la mise en oeuvre de leurs programmes respectifs.

13. PREND NOTE de l'aggravation persistante de la crise financière des organes subsidiaires de l'OCI résultant du non-paiement des contributions obligatoires et des arriérés par les Etats Membres qui a atteint une acuité telle qu'elle risque de menacer leur existence même.

14. INVITE les Chefs de délégation des Etats Membres en défaut de paiement de leurs arriérés à intervenir auprès des organes pertinents de leurs gouvernements respectifs, aux niveaux

appropries, pour les inciter à s'acquitter sans délai de leurs contributions obligatoires au CRSESFPI, au CIDC, au CIFTPR, et à la FISTED.

15. RECONNAISSANT les difficultés financières de la CICIEM, invite les institutions membres à verser leurs contributions annuelles et à s'acquitter de leurs arriérés qui se sont accumulés.

16. APPRECIANT la résolution de la Sixième Conférence au Sommet (décembre 1991, Dakar, Sénégal) concernant le paiement régulier des contributions obligatoires annuelles, ainsi que le versement des arriérés dûs au titre des budgets des organes subsidiaires, invite les Etats Membres à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre et du suivi de ladite résolution.

Signature et Ratification des Statuts et des Accords

17. EXHORTE les Pays Membres qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié les divers statuts et accords mis au point ou adoptés sous les auspices de l'OCI, dans le domaine de la coopération économique, de le faire dans les meilleurs délais.

B. COOPERATION COMMERCIALE

Système de Préférences Commerciales entre
les Etats Membres de l'OCI

18. SALUE les efforts déployés par le Secrétariat général et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) en vue

de finaliser l'Accord-cadre pour la création d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (TPSOIC) afin qu'il soit ouvert à la signature et à la ratification des Etats Membres et demande que les mesures juridiques nécessaires soient prises sans tarder par les Etats Membres, afin que les négociations commerciales puissent démarrer dans les meilleurs délais.

Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays Islamiques (TTNIC)

19. APPRECIE les efforts déployés par le CIDC et la BID en vue de mettre au point les études pertinentes sur les projets TINIC et OICIS-NET.

20. EXPRIME sa satisfaction quant au progrès réalisé par la BID en vue de l'établissement du réseau OICIS-NET, lequel comprend le TINIC en tant que base de données spécialisée en matière d'informations commerciales.

21. DEMANDE au CIDC de veiller, en coopération étroite avec les points focaux et la BID et en tenant compte des ressources existant dans les Pays Membres et les réseaux opérationnels similaires, à la mise au point des préparatifs nécessaires à l'établissement des bases de données requises et d'en faire rapport à la Neuvième Réunion du Comité de Suivi.

Système d'Assurance-crédit à l'Exportation
et de Garantie des Investissements

22. NOTE avec appréciation que le Projet d'Accord portant création de la Société Islamique d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements, qui détermine les principes de gestion du Système, en tant qu'institution subsidiaire de la BID, est ouvert à la signature des Pays Membres, de même que la souscription au capital de la Société.

23. NOTE également avec satisfaction que 28 Pays Membres ont signé le Projet d'Accord lors de la Réunion Extraordinaire du Conseil des Gouverneurs de la BID, tenue le 4 juillet 1992 à Djeddah.

24. INVITE les Pays Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier le Projet d'Accord de la Société et à souscrire à son capital pour qu'elle puisse devenir opérationnelle dans les meilleurs délais.

25. DEMANDE à la BID de prendre les mesures organisationnelles et administratives nécessaires à l'établissement de la Société, tout en tenant compte de l'expertise et des potentialités pertinentes disponibles dans les Pays Membres.

Méthodologie pour l'Harmonisation des Normes

26. APPRECIE les efforts déployés par l'Institution Turque de Normalisation (ITN), agissant en qualité de Secrétariat pour

l'Harmonisation des Normes dans les Pays Membres de l'OCI, en vue de finaliser la "Méthodologie pour l'Harmonisation des Normes en vigueur dans les Pays Islamiques et l'Etablissement de Normes Communes" et ce, à la lumière des points de vue et commentaires des Etats Membres.

27. NOTE également avec satisfaction que l'ITN a tenu, les 5 et 6 juillet 1992 à Istanbul, la 4ème Réunion d'Experts des Etats Membres de l'OCI dans le domaine de la normalisation.

Union Islamique Multilatérale de Compensation

28. NOTE avec appréciation que le Secrétariat général de l'OCI a communiqué aux Pays Membres "l'Accord-Type de Compensation Multilatérale Islamique" préparé par la BID et approuvé à la Septième Session du COMCEC.

29. INVITE les Pays Membres à envisager des accords de compensation entre eux, à condition que:

a) Ces accords soient flexibles quant aux biens qu'ils couvrent et que 1'adhésion y soit sur une base volontaire, et

b) Compte tenu des différences qui existent entre les systèmes économiques et commerciaux et les législations monétaires en vigueur dans les Etats Membres, les accords de compensation soient conclus entre des sous-groupes d'Etats Membres désireux d'y participer,avec

pour ultime objectif, la création d'une Union islamique multilatérale de compensation.

30. APPRECIE la disposition de la BID à fournir son assistance technique aux Pays membres désireux de conclure entre eux de tels accords.

Cinquième et Sixième Foires Islamiques

31. NOTE avec satisfaction que la Cinquième Foire Commerciale Islamique sera organisée au Soudan du 2 au 12 décembre 1992.

32. DEMANDE à la CICIEM et au CIDC de porter assistance aux autorités soudanaises concernées afin d'assurer le succès de cette foire et invite les Etats Membres à y participer activement.

33. NOTE, avec appréciation que la République Islamique d'Iran, est disposée à abriter la Sixième Foire Commerciale Islamique à Téhéran en 1994.

C. COOPERATION INDUSTRIELLE

34. NOTE à la lumière du Rapport du Secrétariat général de l'OCI que conformément à la décision de la Troisième Consultation Ministérielle sur la Coopération industrielle, la BID a organisé une Réunion du "Groupe d'Etudes pour la Promotion des Co-entreprises" à Djeddah, les 1-2 novembre 1987, et que ledit groupe a examiné dans le détail le mécanisme de la promotion des

co-entreprises entre les Etats Membres, tel que préconisé par les Ministres.

35. INVITE les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à examiner les recommandations du Groupe d'Etude concernant le mécanisme proposé et à communiquer leurs vues et commentaires à ce sujet au Secrétariat général de l'OCI pour faciliter l'examen de la question à la Quatrième Consultation Ministérielle et invite les Etats Membres à abriter la Quatrième Consultation Ministérielle afin de finaliser ce projet.

36. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI de suivre de près la mise en oeuvre des Résolutions des Consultations Ministérielles sur la Coopération Industrielle et de soumetre des rapports d'activité aux Conférences de l'OCI et du COMCEC.

D. SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE

37. PREND NOTE des résolutions adoptées lors de la Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et sur le Développement Agricole qui s'est réunie à Islamabad, du 18 au 20 octobre 1988, et des mesures prises en conséquence en vue de l'étude des possibilités de création d'une Réserve de Sécurité Alimentaire de l'OCI, tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétariat général de l'OCI.

38. DEMANDE aux Etats Membres ainsi qu'aux organes concernés de l'OCI de prendre les mesures nécessaires pour la mise en

oeuvre des Résolutions de la Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole.

39. APPRECIE l'offre de la République Islamique d'Iran d'accueillir la Quatrième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole à une date devant être déterminée en consultation avec le Secrétariat général de l'OCIC.

40. NOTE avec appréciation que le Secrétariat général, de concert avec la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement et le Gouvernement de la Républqiue du Sénégal, a organisé à Dakar un symposium sur la Sécurité Alimentaire dans les Pays Islamiques Africains, en marge de la Sixième Conférence Islamique au Sommet.

41. INVITE les Etats Membres à mettre en oeuvre les résolutions du Symposium de Dakar sur la Sécurité Alimentaire.

42. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI de suivre de près la mise en oeuvre des Résolutions des Conférences Ministérielles sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole, et de soumettre des rapports d'activité aux Conférences de l'OCI et du COMCEC.

E. TRANSPORT

43. PREND NOTE,à la lumière du Rapport du Secrétariat général de l'OCI, des efforts déployés depuis la Première Réunion des Ministres du Transport des Etats Membres tenue à Istanbul du 7 au

10 septembre 1987, pour mettre en oeuvre ses résolutions, tel qu'indiqué dans le Rapport du Secrétariat général.

44. APPELLE les Etats Membres et les organes concernés de l'OCI à prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre des Résolutions de la Première Réunion des Ministres du Transport des Etats Membres et invite les Etats Membres à abriter la Deuxième Réunion des Ministres du Transport.

45. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des Résolutions de la Première Réunion des Ministres du Transport et de soumettre des rapports d'activité aux Conférences de l'OCI et du COMCEC.

F. COMMUNICATIONS

46. PREND NOTE, à la lumière du Rapport du Secrétaire général de l'OCI, que le Rapport ainsi que les Résolutions adoptées par la Deuxième Réunion Ministérielle sur les Communications tenue à Bandung, République d'Indonésie, du 5 au 8 novembre 1991, ont été communiqués aux Etats Membres ainsi qu'aux institutions concernées en vue de leur mise en oeuvre.

47. EXHORTE les Etats Membres et les organes pertinents de l'OCI à prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des Résolutions des Première et Deuxième Réunions Ministérielles sur les Communications, et d'abriter la Troisième Réunion Ministérielle.

48. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des résolutions des Réunions Ministérielles sur les Communications et de soumettre des rapports d'activité aux Conférences de l'OCI et au COMCEC.

G. ENERGIE

49. PREND NOTE des mesures prises depuis la Première Réunion Ministérielle de l'OCI sur l'Energie tenue à Istanbul, les 5-6 septembre 1989, pour mettre en oeuvre ses résolutions, tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétariat général de l'OCI.

50. PRIE instamment les Etats Membres et les organes pertinents de l'OCI de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions de la Première Réunion Ministérielle sur l'Energie et invite les Etats Membres à abriter la Deuxième Réunion Ministérielle sur l'Energie.

51. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des résolutions de la Première Réunion des Miniscres de l'Energie et de soumettre des rapports d'activité aux Conférences de l'OCI et au COMCEC.

H. COOPERATION TECHNIQUE

52. NOTE avec satisfaction que la Réunion des Points Focaux pour la Coopération Technique (PFCTPI) se tient régulièrement chaque année.

53. INVITE les Etats Membres et les organes concernés de l'OCI à mettre en oeuvre les résolutions de la Première Réunion Ministérielle sur la Coopération Technique, tenue du 7 au 10 octobre 1990, à Istanbul.

54. SE FELICITE des activités du CRSESFPI, du CIDC, de la FISTED, du CIFTPR et de la BID dans le domaine de la coopération technique entre les Etats Membres de l'OCI, lesquelles sont connexes et complémentaires aux activités du COMCEC.

Date et Lieu de la Neuvième Session du COMCEC

55. APPROUVE les dates de la Neuvième Réunion du Comité de Suivi et de la Neuvième Session du COMCEC devant se tenir à Istanbul, à savoir du 4 au 6 mai 1993 et du 1 au 4 septembre 1993 respectivement.

56. NOTE avec satisfaction que la Quatrième Réunion des Points Focaux sur la Coopération Technique se tiendra du 8 au 11 mai 1993, à Istanbul.

57. PREND NOTE des informations fournies par le Bureau de Coordination du COMCEC en ce qui concerne le rôle que pourrait jouer le secteur privé dans l'ensemble des activités du COMCEC.

58. DEMANDE au Bureau de Coordination du COMCEC de mettre au point une note explicative sur les voies et moyens d'assurer ce rôle et de la communiquer aux Etats Membres, par le biais du

Secrétariat général de l'OCI, pour recueillir leurs vues et commentaires, lesquels seront examinés à la Neuvième Réunion du Comité de Suivi.

59. DEMANDE au Comité de Suivi d'élaborer le projet d'Ordre du jour de la Neuvième Session du COMCEC.

60. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI de communiquer, dans les meilleurs délais, les dates de la Neuvième Session du COMCEC et la Neuvième Réunion du Comité de Suivi aux Etats Membres.

Annexe: Objectifs et Principes Fondamentaux de la Stratégie pour le Renforcement de la Coopération entre les Etats Membres de I'OCI.

Original : Anglais

Objectifs et Principes fondamentaux de la

STRATEGIE POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

adoptés à la Huitième Session du COMCEC

La coopération économique dans le cadre de 1'OCI;

1. tendra à la création d'une communauté de l'OCI plus intégrée, face aux développements récents causés par la formation de grands blocs économiques, comme moyen susceptible de favoriser une participation plus grande dans le processus de globalisation.

2. devra tirer profit de l'expérience de la coopération régionale et inter-régionale entre les Etats Membres de l'OCI, basée sur le principe des intérêts mutuels de tous les pays participants, comme étape intermédiaire sur la voie de 1'intégration économique des Etats Membres.

3. sera axée sur la coopération entre les Etats Membres dans leurs efforts de développement. Cette coopération aidera à :

i) créer des entités économiques puissantes capables de relever le défi que représente l'émergence de grands blocs économiques, et

ii) initier des changements structurels dans les économies des Etats Membres de l'OCI de manière à assurer

l'efficacité économique et le bien-être social au moyen de la libéralisation économique.

4. aura pour objectif l'intégration économique accrue de sorte à répondre à l'aspiration fondamentale de la communauté de l'OCI, à savoir une plus large part dans l'activité économique mondiale et une division plus équitable du travail vis-à-vis du reste du monde. A cette fin, les Etats Membres de l'OCI devraient coordonner leurs positions, sans préjudice de leurs intérêts nationaux ou régionaux en tant qu'Etats souverains, afin de participer pleinement aux négociations et à la prise de décision à l'échelle internationale tendant à améliorer les systèmes monétaires, financiers et commerciaux du monde.

5. visera à établir et promouvoir la coopération économique et technique avec les pays islamiques nouvellement indépendants non-membres de l'OCI, et ce en vue d'accroître la solidarité et la cohésion islamiques.

6. répondra à 1'ensemble des préoccupations fondamentales en faveur du développement et du bien-être de l'homme, par une approche globale conçue pour résoudre les problèmes d'intérêt immédiat des Etats Membres, en accordant une attention particulière aux problèmes spécifiques des pays les moins développés, enclavés et/ou des pays du Sahel.

7. tendra à promouvoir la diversification du commerce et de la production des biens et des services dans les Etats Membres en

accordant un rôle plus important au secteur privé et en assurant une gestion plus rationnelle et plus efficace des entreprises publiques, pour accroître les complémentarités et assurer un meilleur accès aux marchés internationaux.

8. sera basée sur une approche réaliste et graduelle, en tenant compte des programmes et des projets existants au sein de l'OCI et dans les Etats Membres. Ces programmes et projets ne devront pas entraîner inutilement des engagements financiers publics supplémentaires, eu égard au rôle plus actif que devra exercer le secteur privé dans la mise en oeuvre de la coopération économique. Aux fins d'accentuer ce rôle, les Etats Membres de l'OCI s'efforceront, dans le cadre de leurs politiques et orientations économiques, d'encourager la libéralisation économique en vue de créer un environnement économique favorable à l'intégration et de bénéficier du processus de globalisation et de l'interdépendance croissante à l'échelle mondiale.

9. aura pour objectif de réduire l'écart qui existe sur le plan technologique entre les Etats Membres et les pays industrialisés et à encourager de nouvelles technologies.

10. sera axée sur l'accroissement de la production alimentaire par l'utilisation optimale du potentiel de ressources et l'amélioration du système de distribution, afin d'éliminer la famine et la malnutrition et assurer la sécurité alimentaire dans la communauté de l'OCI.

11. devra tenir compte de la nécessité d'une action commune en faveur de la protection et de la préservation de l'environnement à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

12. devra viser à la mise en valeur des ressources humaines dans les Etats Membres.

13. devra être centrée sur une action commune pour la promotion de la coopération technique entre les Etats Membres de l'OCI.

14. visera à accroître et à diversifier la production industrielle, en particulier au moyen des co-entreprises en accordant la priorité aux projets du secteur privé aux fins de stimuler la compétitivité internationale.

15. devra promouvoir, étendre et initier le commerce entre les Etats Membres par une action appropriée qui devra conduire graduellement et avec le temps, à une plus grande intégration, tout en tenant compte des projets et programmes déjà mis en place par l'OCI, , sans préjudice de leurs engagements envers le reste du monde.

16. visera à encourager les Etats Membres à axer leurs efforts sur le développement de leur infrastructure, en tirant profit des services des institutions régionales et internationales, en vue d'une infrastructure plus intégrée entre les Etats Membres de l'OCI.

III

R E S O L U T I O N (2)

SUR L'ASSISTANCE ECONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS ISLAMIQUES

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

OIC/COMCEC/8-92/RES(2)

Original : Anglais

RESOLUTION (2)
SUR L'ASSISTANCE ECONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS ETATS MEMBRES ISLAMIQUES

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

A. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DE L'ETAT DE PALESTINE

La Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC), réunie à Istanbul, République de Turquie, les 8 et 11 septembre 1992,

Rappelant les résolutions des Conférences Islamiques au Sommet, relatives à la question palestinienne,

Rappelant en outre les résolutions adoptées par les précédentes sessions du COMCEC ainsi que les autres résolutions des Conférences Ministérielles de l'Organisation de la Conférence Islamique relatives à l'assistance en faveur du peuple palestinien,

1. EXPRIME sa profonde inquiétude face aux mesures brutales et aux restrictions arbitraires accrues que subit le peuple palestinien dans les territoires occupés et aux activités continues d'implantation israélienne dans les territoires palestiniens qui épuisent davantage les ressources économiques et humaines du peuple palestinien et entravent les efforts qu'il

déploie pour l'édification de son économie nationale indépendante;

2. SE FELICITE des efforts déployés en vue d'instaurer dans la région du Moyen Orient, une paix juste, globale et durable, fondée sur la légitimité internationale et de favoriser le recouvrement par le peuple arabe palestinien de ses droits nationaux légitimes confirmés par les résolutions de l'ONU, y compris son droit au retour, à l'autodétermination, et à l'établissement de son Etat indépendant sur le sol de sa patrie, la Palestine, avec Al Qods Al Charif comme capitale, sous l'égide de l'Organisation de Libération de la Palestine, son unique représentant légitime, ainsi que son droit de souveraineté sur ses ressources naturelles et de gestion de ces ressources en faveur de son intérêt national.

3. INVITE les Etats Membres et les organisations internationales à poursuivre toutes formes de soutien et d'assistance au peuple palestinien pour consolider sa résistance et lui permettre de poursuivre sa lutte jusqu'à la réalisation de ses aspirtions nationales.

4. DEMANDE au Comité de Suivi de faire rapport à la Neuvième Session du COMCEC sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions adoptées lors des sessions précédentes sur l'assistance en faveur de l'Etat de Palestine.

B. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DU LIBAN

La Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organistion de la Conférence Islamique, réunie à Istanbul les 8 et 11 septembre 1992,

Notant les efforts du gouvernement libanais depuis l'Accord de Taef d'assurer la sécurité et son succès dans l'exercise de sa souveraineté sur la plus grande partie de son territoire,

Convaincue que la reconstruction de ce que la guerre a détruit appelle un ferme appui et la pleine assistance de tous les pays nantis afin d'alléger la souffrance du peuple libanais,

Convaincue également que les exigences de la paix et de la reconstruction économique après la guerre requiert des ressources considérables, compte tenu de l'étendue des dégâts, et du fait que le gouvernement libanais n'est pas en mesure d'y faire face à lui seul,

1. REAFFIRME ses résolutions précédentes préconisant d'offrir toutes formes d'appui et d'assistance économique technique et matérielle au Liban, d'accorder à ses produits la priorité en ce qui concerne les tarifs douaniers et de 1'aider à reconstruire son infrastructure, notamment dans les secteurs de l'électricité, de l'énergie, de l'agriculture, de l'irrigation, de la santé, du logement, des communications et de l'administration;

2. EXHORTE les Etats Membres à contribuer et à souscrire au Fonds International pour la Reconstruction du Liban, et à répondre à l'appel lancé par le Royaume d'Arabie Saoudite, le Maroc et l'Algérie à cet effet;

3. INVITE les Etats Membres à offrir au Liban une assistance technique et matérielle dans les domaines de la médecine, de l'éducation et de l'environnement;

4. APPELLE les Etats Membres à octroyer des bourses scolaires aux étudiants libanais désireux de poursuivre leurs études dans l'un des Etats Membres.

C. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DE LA REPUBLIQUE DE SOMALIE

La Huitième Session du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Turquie, les 8 et 11 septembre 1992,

Profondément préoccupée par la guerre civile qui fait rage en Somalie et par ses graves conséquences, à savoir les souffrances humaines, les déplacements, la famine et la grave crise économique qu'endure la population dans son ensemble,

1. REND HOMMAGE aux Etats Membres qui ont déjà procuré aide et assistance au peuple somalien;

2. LANCE un appel aux Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait, d'offrir d'urgence leur assistance matérielle ou autre à la

Somalie afin de mettre un terme aux souffrances humaines dans ce pays musulman.

D. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DE LA BOSNIE HERZEGOVINE

La Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC), réunie à Istanbul, République de Turquie, les 8 et 11 septembre 1992,

Guidée par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique qui met l'accent sur les objectifs et la destinée communs des peuples de la Oummah islamique ainsi que leur engagement à consolider la paix et la sécurité internationales.

Rappelant que la Sixième Conférence Islamique au Sommet, tenue à Dakar, en décembre 1991, a déclaré son entière solidarité avec le gouvernement et le peuple de la République de Bosni-Herzégovine et a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation dans cette république,

Tenant compte de la Résolution N°l/5-EX sur la situation en Bosnie Herzégovine, adoptée par la Cinquième Session Extraordinaire de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Istanbul les 17 et 18 juin 1992,

Se déclarant gravement préoccupée par la situation critique prévalant en République de Bosnie Herzégovine du fait des actes

de violence et de la violation flagrante des droits de l'homme perpétrés contre le peuple de Bosnie Herzégovine et, en particulier, les musulmans vivant dans cette République,

Alarmée par la grave détérioration des conditions de vie du peuple bosniaque des suites de l'action militaire contre la population civile de Bosnie Herzégovine,

1. EXPRIME sa profonde préoccupation concernant le massacre, la torture et l'expulsion de la population musulmane, par les Serbes, en République de Bosnie Herzégovine;

2. APPELLE les Etats Membres, les institutions islamiques et autres donateurs à consentir de généreuses donations en vue de la prompte mise en oeuvre du Programme d'assistance humanitaire et de reconstruction OCI/Banque Islamique de Développement en faveur du gouvernement et du peuple de la République de Bosnie Herzégovine.

3. SALUE les efforts louables des institutions islamiques et autres institutions humanitaires internationales qui accordent leur appui et leur assistance aux victimes du conflit en Bosnie Herzégovine.

4. ATTIRE 1'attention de la Communauté internationale sur les conséquences tragiques pour 1'environnement de 1'agression contre la Bosnie Herzégovine.

5. APPELLE la Communauté internationale à mettre fin immédiatement au génocide et aux atrocités commises en Bosnie Herzégovine.

E. MESURES ECONOMIQUES EH FAVEUR DE L'ETAT ISLAMIQUE D'AFGHANISTAN

La Huitième Session du COMCEC, tenue à Istanbul, les 8 et 11 septembre 1992,

Prenant note des besoins pressants du peuple d'Afghanistan en nourriture, médicaments et autres approvisionnements, ainsi qu'en réhabilitation et en reconstruction,

EXHORTE les Etats Membres de l'OCI à fournir leur assistance matérielle et financière à l'Etat islamique d'Afghanistan à titre de secours d'urgence et de contribution aux efforts de réhabilitation et de reconstruction dans ses régions dévastées par la guerre.

IV

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE PRESENTES A LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

OIC/COMCEC/8-92/LD

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE PRESENTES A LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

1. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI [OIC/COMCEC/8-92/D(l)]

2. Rapport du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) sur le Réseau d'Informations Commerciales pour les Etats islamiques (TINIC) [OIC/COMCEC/8-92/D(2)]

3. Rapport d'activité de la BID sur le Système d'Information de l'OCI (OICIS-NET) tOIC/COMCEC/8-92/D(7)]

4. Rapport d'activité de la Banque Islamique de Développement (BID) sur l'établissement du Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements [OIC/COMCEC/8-92/D(3)]

5. Rapport de la Huitième Réunion du Comité de Suivi [OIC/COMCEC-FC/8-92/REP]

6. Rapport de la Première Réunion d'Experts sur les Nouvelles Stratégies pour la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI [OIC/COMCEC/EGM-STR/l-92/REP]

7. Rapport d'activité de l'Association Internationale des Banques islamiques [OIC/COMCEC/8-92/D(6)]

8. Rapport du Directeur Général du Centre d'Ankara (CRSESFPI) [OIC/COMCEC/8-92/D(8)]

9. Rapport d'activité de la Fondation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement (FISTED) [OIC/COMCEC/8-92/D(9)]

10. Rapport sur la grave situation économique en Afghanistan [OIC/COMCEC/8-92/D-16]

11. Rapport sur les activités du Centre Islamique de formation Technique, Professionnelle et de Recherche (ICTVTR), Dhaka [ICTVTR/COMCEC-8]

A N N E X E S

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

Original : Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

ISLAMIC STATE OF AFGHANISTAN

- H.E. Hocatul-Islam Ali Ahmad JAVIED
  Minister of Planning
- H.E. Sultan HUSSAIN
  Deputy Minister of
  Planning
- Mr. Azim NASSER-ZIA
  Counsellor of the Embassy of
  Islamic State of Afghanistan to Turkey
- Mr. Zahurruddin ASHRAFI
  Chief of Foreign Relations,
  Ministry of Planning
- Mr. Mohammad Eqbal NOORI
  Counsellor of the International Affairs and
  Human Rights Division,
  Ministry of Foreign Affairs

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

- Mr. Abdelkader CHEGHNANE
  Director of Cabinet,
  Ministry of Economy
- Mr. Amor NEDJAI
  Chargé d'Affaires of the Embassy of People's
  Démocratie Republic of Algeria to Turkey

- Mr. Abderrahmane BENAHZIL
  Chief of Bureau,
  Ministry of Econoray

REPUBLIC OF AZERBAIJAN

- H.E. Tofig KASIMOV
  Minister of Foreign Affairs

- Mr. Tofig ABDULLAYEV
  First Secretary,
  Ministry of Foreign Affairs

STATE OF BAHRAIN

- H.E. Abdul Aziz BU-ALI
  Ambassador,
  Foreign Ministry

- Dr. Ali Abdullah AL-DOY
  Counsellor,
  Ministry of Foreign Affairs

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

- H.E. M.Saifur RAHMAN
  Minister of Finance

- H.E. Enam Ahmed CHAUDHURY
  Secretary, Ministry of Finance,
  Economic Relations Division

- H.E. Maj. Gen. Mahmudul HASSAN
  Ambassador of People's Republic of Bangladesh
  to Turkey

  Mr. Syed Muazzem ALI
  Director General,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. A.Y. Badrul HAYE
  Deputy Chief, Ministry of Finance,
  Economic Relations Division

REPUBLIC OF BENIN

- H.E. Robert TAGNON
  Minister of Planification and
  Economical Restructuration

- Mr. François ADJIBADE
  Commercial Administrator and Commercial-
  Technical Counsellor

BURKINA FASO

- Mr. Dr.Mahmoud COMPAORE
  Responsible of OIC Department,
  Ministry of External Relations

- Mrs. Sawadogo ALBERTINE
  Chief of Service,
  Multilatéral and International Relations,
  Ministry of Industry, Commerce and Mines

REPUBLIC OF CAMEROUN

- Mrs. Halima HAMAN ADAMA
  Director of Trade,
  Ministry of Trade and Industry

- Mr. Mohamadou YOUSSIFOU
  Secretary of Foreign Affairs
  Ministry of External Relations

REPUBLIC OF CHAD

- Mr. Sobdibet HINSALBET
  Director, Ministry of Commerce

- Mr. Belngar NDIGAMRA
  Chief of Service,
  Foreign Trade Department

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- H.E. Mohamed ELDIWANY
  Ambassador of the Arab Republic of Egypt
  to Turkey
- H.E. Helal HAMUDA
  Consul General of Egypt in Istanbul
- Mr. Mahmoud Abdel GAWWAD
  Counsellor,
  Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Saleh Ahmed FAYED
  Commercial Counsellor in Istanbul
- Mr. Moustafa EL-HALAWANY
  Consul at the General Consulate of Egypt
  in Istanbul

REPUBLIC OF GAMBIA

- H.E. Bakairy Bunja DABO
  Minister of Finance and Economie Affairs
- H.E. Abdullah BOJANG
  Ambassador of Republic of Gambia to Saudi Arabia
- Mr. Abdoulie M. NJIE
  Principal Economist,
  Ministry of Finance and Economie Affairs

REPUBLIC OF GUINEA

H.E. Mrs. BARRY Nanténin CAMARA
Minister of Commerce, Transport and Tourism

Mr. Mohamed Lamine TOURE
Chief of International Conferences Section,
Ministry of Foreign Affairs and Cooperation

Mr. Abdoulaye BARRY
Officer of the National Trade Direction
Ministry of Commerce, Transport and Tourism

REPUBLIC OF INDONESIA

- H.E. Dr. Arifin M. SIREGAR
  Minister of Trade
- H.E. Sukarno ABDULRACHMAN
  Ambassador of the Republic of Indonesia
  to Turkey
- Mr. Taufiek ABBAS
  Secretary of Directorate General of
  Foreign Trade,
  Department of Trade
- Mr. Chaidir SIREGAR
  Official of the Department of Foreign Affairs
- Mr. Abubakar MUHAMAD
  Second Secretary to the Indonesian Embassy
  in Ankara
- Mr. Rossalis Rusman ADENAN
  Officiai of the Department of Foreign Affairs
- Mr. MUDJAJADI
  Official of Directorate Foreign
  Trade Relations,
  Department of Trade

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- Mr. Ahmed AZIZI
  Adviser to Minister of Economic
  Affairs and Finance
- Mr. Abdulalli AMIDI
  General Director,
  Ministry of Economic Affairs and Finance
- Mr. Reza ASTANEHPARAST
  Adviser,
  Ministry of Economic Affairs and Finance
- Mr. Saeid Khani USHANI
  Expert,
  Ministry of Economic Affairs and Finance

REPUBLIC OF IRAQ

- H.E. Mohmad Mehdi SALEH
  Minister of Trade
- H.E. Rafi Dahham Mejwel EL-TIKRITI
  Ambassador of the Republic of Iraq to Turkey
- Mr. Abdulmonem OTHMAN
  Head of the International Economie
  Organization Division,
  Ministry of Trade
- Mr. Akram AL BAKRI
  Manager of Iraki News Agency
- Mr. Mohsin AHMED
  Commercial Counsellor,
  Embassy of Republic of Iraq
- Mr. Khidir S.M. HÜSEYİN
  General Consul of the Republic of Iraq
  to Turkey

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E. Dr. Zİad FARIZ
  Minister of Planning
- Mr. Sami NSOUR
  Engineer,
  Ministry of Planning
- Mr. Dr. Jamal SALAH
  Head of Research Department,
  Central Bank of Jordan

STATE OF KUWAIT

H.E. Abdul Mohsen AL-HUNAIF
Deputy Minister of Finance

Mr. Khalid AL-RUBAI'AN
Director of Economic Organizations Department,
Ministry of Finance

- Mr. Ishaq ABDULKERIM
  Controller of International Relations,
  Ministry of Finance

- Mr. Khaled AL-RUWAIH
  Controller,
  Minister's office,
  Ministry of Finance

- Mr. Meshal AL-ARDI
  Economic Researcher,
  Ministry of Finance

REPUBLIC OF LEBANON

- Mr. Zaidan AL-SAGHIR
  General Consul of the Republic of Lebanon
  in Istanbul

SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

- H.E. Ahmed EL-ATRASH
  Ambassador of the Socialist People's
  Libyan Arab Jamahiriya to Turkey

- Mr. Ali EL-TURKI
  Vice Consul of the Socialist People's
  Libyan Arab Jamahiriya in Istanbul

MALAYSIA

Mr. Kamarudzaman MAARUF
Principal Assistant Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF MALI

- H.E. Issaga DEMBELE
  Deputy Minister of Private
  Initiative Promotion

ISLAMIC REPUBLIC OF MAURITANIA

- Mr. Mohameden Ould Ahmed SALEM
  Counsellor,
  Ministry of Finance

KINGDOM OF MOROCCO

H.E. Mohamed GUEDIRA
Ambassador of the Kingdom of
Morocco to Turkey

Mrs. Rabia Idrissi EL HASSANI
Chief of Arab and Islamic Economic
Organizations Department,
Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF NIGER

H.E. Adamou SALIFOU
Minister of Trade, Transport and Tourism

Mr. Garba ABDOULAYE
Chief of Service,
International Relations,
Ministry of Trade, Transport and Tourism

SULTANATE OF OMAN

- H.E. Hamood Bin Hilal Bin Hamood AL-HABSI
  Undersecretary,
  Ministry of Finance and Economy
  for Economic Affairs

- Mr. Dr.Said Bin Amer Bin Sultan AL-RIYAMI
  Economic Researcher,
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. Ashraf Nabhan AL-NABHANI
  Director of Economic Research Department,
  Ministry of Finance and Economy

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E. Anwar Saifullah KHAN
  Minister of Environment and Urban Affairs
- H.E. Inam UL-HAQUE
  Ambassador of the Islamic Republic of Pakistan to Turkey
- Mr. Muhammad Jamil ERICKZADA
  Joint Secretary,
  Ministry of Commerce
- Mr. Zafar MAHMOOD
  Consul General of the Islamic Republic of Pakistan in Istanbul
- Ms. Seema NAQVI
  First Secretary, Embassy of the Islamic Republic of Pakistan to Turkey
- Mr. Aitzaz AHMED
  Director (OIC), Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Tanveer Akhtar KHASKHELI
  Vice-Consul of the Islamic Republic of Pakistan in Istanbul

STATE OF PALESTINE

- Dr. Mohammed NAHAL
  Director of Economic Affairs
  Ministry of Planning
- H.E. Foad YASSIN

  Ambassador of State of Palestine to Turkey

STATE OF QATAR

- H.E. Seikh Mohd Bin Khalifa AL THANI
  Minister of Finance, Economy and Commerce
- H.E. Saad Mohd AL-KOBAISI
  Ambassador of State of Qatar to Turkey

- Mr. Seikh Khalifa Bin Jassira AL-THANI
  Director of the Department of
  Economy and Commerce

- Mr. Ali Khalifa AL-ATTIYA
  Director,
  Ministry of Finance, Economy and Commerce

- Mr. Fahd Said AL AMOUDY
  Ministry of Finance, Economy and Commerce

- Mr. Ahmed Saleh AL MOHANADI
  Head of International Relation Section
  Ministry of Finance, Economy and Commerce

- Mr. Saleh Abdulrub AL-SADI
  Head of Public Relation,
  Ministry of Finance, Economy and Commerce

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E. Mohamed ABALKHAIL
  Minister of Finance and National Economy

- H.E. Jobarah AL-SURAISRY
  Deputy Minister of Finance for International
  Economie Cooperation

- Dr. Ali AL-GHAMDI
  Consul General of Kingdom of Saudi Arabia
  to Turkey

- Mr. Abdul Aziz EL-WAHAIB
  Economie Adviser,
  Ministry of Finance

- Mr. Mohamed Mahmoud AL-MAZYED
  Secretary of the Minister of Finance
  and National Economy

- Mr. Hasan J.KH. AL-JEHANI
  Economie Adviser,
  Ministry of Finance

- Mr. Jamal Abdullah AL AJAJI
  Economie Specialist,
  Ministry of Finance

- Mr. Sulaiman Saleh AL-FRAIH
  Second Secretary,
  Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF SENEGAL

- H.E. Allasane Dialy NDIAYE
  Minister of Industry, Commerce and Handcrafts
- Mr. Mouhamadou DOUDOU LO
  Counsellor of the Embassy the Republic of Senegal in Riyadh
- Mr. Mamadou Ndoye DIAGNE
  Expert,
  Ministry of Industry,
  Commerce and Handcrafts
- Mr. Babacar DIOP
  Expert,
  Ministry,of Foreign Affairs
- Mr. Alioune Badara SY
  Expert,
  Ministry of Economy,
  Finance and Planning

REPUBLIC OF SUDAN

- H.E. Dr.Ibrahim OBEIDALLA
  Minister of Commerce,
  Supply and Cooperation
- H.E. Omar SHOUNA
  Ambassador of the Republic of Sudan
  to Turkey
- Dr. Mohammed Elhassan MAKKAWI
  Director,
  Ministry of Finance and Economic Planning

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- H.E. Abdulghani AL-IMADI
  Deputy Minister of Economy

- Mr. Khalil SEIRAFI
  Director of Economic Affairs
  Ministry of Economy

REPUBLIC OF TUNISIA

- H.E. Salah HAMDI
  Secretary of State,
  Ministry of National Economy and Commerce
- H.E. Mohammed MEGDICHE
  Ambassador of the Republic of Tunisia
  to Turkey
- Mr. Houcine RAHMOUNI
  Director of Multilatéral Coopération,
  Ministry of National Economy
- Mr. Sadok EL-BARKI
  Director of Foreign Trade,
  Ministry of National Economy
- Mr. Ali EL-FALEH
  Director, Center of Export Promotion

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. Prof. Dr. Tansu ÇİLLER
  Minister of State
- Mr. İlhan KESİCİ
  Undersecretary of State of the
  State Planning Organization
- H.E. Yaşar YAKIŞ
  Ambassador,
  Deputy Undersecretary of Economic Affairs,
  Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Mithat BALKAN
  Chief Adviser to the President of the
  Republic of Turkey
- Mr. Okan KARAGÖZOĞLU
  Deputy General Secretary,
  Export Promotion Center of Turkey
  (İGEME)

- Mr. Namık ÖZCAN
  Deputy General Manager,
  Export Credit Bank of Turkey

- Mr. Nevzat BAHRAN
  Head of Department,
  General Directorate of Foreign Economic Relations,
  Undersecretariat of Treasury and Foreign Trade

- Mr. Ahmet GÜNKUT
  Head of Department,
  General Directorate of Agreements,
  Undersecretariat of Treasury and Foreign Trade

- Mr. Ahmet KILIÇOĞLU
  Head of Department,
  Export Credit Bank of Turkey

- Mr. Cengiz M. BATIGÜN
  Director of E.C. Affairs,
  Turkish Standards Institution

REPUBLIC OF TURKMENISTAN

- H.E. Agahanov HALNAZAR
  Minister of Commerce

- Mr. Recep SAPAROV
  Undersecretary of the President of
  Republic of Turkménistan

- H.E. Han AHMEDOV
  Ambassador of the Republic of Turkmenistan
  to Turkey

- Mr. Hudayverdi ORAZOV
  President of the External Economy Bank

REPUBLIC OF UGANDA

- H.E. Matthew RUKIKAIRE
  Minister of State for Finance and
  Economic Planning

- Mr. Omar MATTAR
  Assistant Commissioner,
  Management Department (Planning)
  Ministry of Finance and Economic Planning

STATE OF UNITED ARAB EMIRATES

- H.E. Abdulrauf AL MÜBAREK
  Undersecretary,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. Omar AL MAHRAMI
  General Director,
  Department of Research,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. Saeed Suwaid AL NASEBI
  Expert,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. Ali Saif SULTAN

  Consul General of U.A.E. in Istanbul

REPUBLIC OF YEMEN

- H.E. Dr. Ahmed ABDULLA ABDULELAH
  Ambassador of the Republic of Yemen to Turkey

O B S E R V E R S

REPUBLIC OF ALBANIA

- H.E. Genc RULI
  Minister of Finance and Economy,
  Head of Delegation
- Mr. Eqerem METE
  Director,
  Ministry of Foreign Affairs

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS

- H.E. Salih COŞAR
  Minister of Economy and Finance

- H.E. Erdal ONURHAN
  Minister of Trade and Industry

- Mr. Münir MUHTAROĞLU
  Consul General of Turkish Republic of
  Northern Cyprus in Istanbul

ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE (OIC)

THE GENERAL SECRETARIAT OF OIC

- H.E. Dr. Hamid AL-GABID
  Secretary General
- H.E. Ousman N.R. OTHMAN
  Assistant Secretary General
- H.E. Nabika DIALLO
  Arabassador,
  Director of Economic Affairs
- Mr. Noureddine MEZNI
  Director
- Dr. Sayed Anwar ABU ALI
  Director of Legal Affairs
- Mr. Hassan Ibrahim BASHIR
  Director in the Economic Affairs Department
- Mr. Mohammed MUSTAFA
  Administrative Officer

THE STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- Dr. Sadi CİNDORUK
  Director General,
  Head of Délégation
- Mr. İlhan UĞUREL
  General Coordinator
- Dr. Abdelrahman ZEINELABIDIN
  Head of the Research Department

THE ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Dr. Badre-Eddine ALLALI
  Director General

THE ISLAMIC CENTER FOR TECHNICAL AND VOCATIONAL TRAINING AND RESEARCH (ICTVTR)

- Mr. Prof.Dr. Abdul Matin PATWARI
  Director General
- Mr. Prof.Dr. M.Anwar HOSSAIN
  Head,
  Department of Mechanical and Chemical Engineering

THE ISLAMIC FOUNDATION FOR SCIENCE, TECHNOLOGY AND DEVELOPMENT (IFSTAD)

- Mr. Mohamed-Ali TOURE

  Senior Officer

THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- H.E. Dr. Ahmad Mohamed ALI
  Président of IDB
- Mr. YOUSef A. AL SIRKAL
  Executive Director
- Mr. Bouasria BELGOVLA
  Executive Director
- Mr. Omar A. SEJINEY
  Executive Director
- Dr. Assibi O.ABUDU
  Acting Director of the Economic
  and Policy Department

- Dr. Suat ÖKSÜZ
  Head of Section,
  Economic and Policy Planning Department
- Mr. Mansour Ben VETEN
  Technical Officer
- Dr. Mirghani M.EL-HASAN
  Lawyer,
  Legal Department

THE ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRY AND COMMODITY EXCHANGE (ICCICE)

- Mr. Abdulaziz A. HANAFI

  Secretary General

THE INTERNATIONAL ASSOCIATION OF ISLAMIC BANKS (IAIB)

- Mr. Dr. Ashraf UZ-ZAMAN

  Adviser

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT (UNCTAD)

- Mr. Saadat AHMED
  Secretary

G U E S T S

REPUBLIC OF BOSNIA HERZEGOVINA

- H.E. Dr. SllajdzİC HARİS

  Minister of Foreign Affairs

REPUBLIC OF KIRGIZİSTAN

- H.E. Amangeldi MURALIYEV
  Minister of Economy and Finance

- H.E. Askar AYTMATOV
  Deputy Minister of Foreign Affairs

REPUBLIC OF MACEDONIA

- H.E. Bekir JUTA
  Deputy Prime Minister
- Mr. Ivanco STEFANOV

  Deputy Minister of Foreign Affairs

REPUBLIC OF ÖZBEKİSTAN

- H.E. Abdulgafur ABDURRAZAKOV

  Minister of Foreign Affairs

REPUBLIC OF TACİKİSTAN

- H.E. İsmail Va DAVLATOV
  Minister of Economy and Finance
- Mr. Abdulkayyum NABIYEV
  Président of the International Economic Affairs

COMCEC COORDINATION OFFICE
(within the State Planning Organization of the Republic of Turkey)

- Mr. Celal ARMANGİL
  Deputy Head of the COMCEC Coordination Office
- Mrs. Nurhan MACUN
  Deputy Head of the COMCEC Coordination Office
- Mr. Mustafa SİRÎN
  Deputy Head of the COMCEC Coordination Office
- Mr. İsmail AKPINAR
  Expert, Drafting
- Mr. Yakup KARACA
  Expert, Drafting

- Mr. Fatih ÜNLÜ
  Expert, Drafting
- Mr. Ferruh TIĞLI
  Coordinator, Documentation
- Mr. Ebubekir MEMİŞ
  Coordinator, Documentation
- Mrs. Bige HAMURDAN
  Assistant Coordinator, Documentation
- Dr. Ahmet BİLGİN
  Expert, Documentation
- Mr. Kemal ARSLAN
  Expert, Computer Services
- Mr. Orhan ÖZTAŞKIN
  Expert, Protocol
- Mr. Adnan TEKŞEN
  Expert, Press Relations
- Ms. Neşe ÖZTÜRÜYEN
  Expert, List of Participants
- Mrs. Gülbün SÜEL
  Executive Secretary

Administration and Finance Department of the State Planning Organization

- Mr. Ali IŞIKLAR
  Head of the Administration and Finance Department,
- Ms. Mükerrem ÖZKILIC
  Executive Secretary
- Mr. Yaşar GÜLSOY
  Expert, Meeting Halls and Equipment
- Mr. Mevlüt YAŞAR
  Expert, Supporting Staff Relation
- Mr. Adnan DİNGİL
  Expert, Transportation Services

Burhan KORKMAZ
Expert, Communications Services

Hasan KOÇAK
Logistic Supplies

Seyit AMBARKÜTÜK
Communications Services

Sabri GÜRER
Parking

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. TURGUT OZAL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMCEC
A LA SEANCE D'OUVERTURE DE
LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Original : Turc

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. TURGUT OZAL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMCEC
A LA SEANCE D'OUVERTURE DE
LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Honorables Délégués,
Monsieur le Secrétaire Général,
Honorables Invités,

C'est pour moi un grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à tous en Turquie et d'inaugurer la Huitième Session du COMCEC.

Je tiens tout d'abord à féliciter 1'Azerbaïdjan et le Turkménistan en tant que nouveaux membres à part entière et l'Albanie en tant qu'observateur et à leur souhaiter la bienvenue parmi nous.

Nous nous félicitons également de voir, ici, parmi nous, les représentants du Kirghizistan, du Kazakhstan, du Tadjikistan, de l'Ouzbékistan, de la Macédoine et de la Bosnie Herzégovine, qui prennent part à notre session d'inauguration en qualité d'invités.

Il n'y a pas de doute que l'envergure de plus en plus vaste de l'Organisation de la Conférence Islamique, avec l'adhésion de nouveaux pays membres, contribuera à consolider la force et la portée du COMCEC. Compte tenu des changements radicaux survenus

sur la scène internationale dans les domaines économique et politique, notre Organisation a, en effet, plus que jamais besoin d'une nouvelle force et d'un nouvel élan.

La solidarité et les efforts concertés dont nous avons fait preuve ces derniers temps, notamment en ce qui concerne la question de la Bosnie Herzégovine, sont des progrès fort prometteurs qui témoignent de l'efficacité de notre Organisation. L'adhésion d'Etats musulmans qui ont récemment accédé à l'indépendance, des Balkans à l'Asie Centrale, ne peut que contribuer à renforcer notre influence et nous aider à créer un nouveau monde où régneront la paix, la solidarité et la coopération économiques.

Nous devons, dans ce contexte, porter assistance individuellement, collectivement et de manière concertée, aux pays qui ont nouvellement obtenu leur indépendance au lendemain delà disparition de 1'ex-Union Soviétique et qui déploient des efforts considérables en vue du redressement économique et politique. La Turquie est disposée à n'épargner aucun effort dans ce domaine.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que nous condamnons énergiquement les atrocités et le génocide infligés à la population civile par les Serbes, en Bosnie-Herzégovine et par les Arméniens dans la,région du Haut Karabagh de 1'Azerbaïdjan.

Des dizaines de milliers de personnes ont trouvé la mort et des millions de personnes ont été contraintes de s'expatrier. Cette agression qui s'est transformée en un génocide et qui a provoqué la misère des masses de réfugiés dans le centre même d'une Europe moderne a atteint une dimension tragique.

La Communauté internationale ne peut plus se permettre de rester insensible à cette tragédie. Nous constatons que les 16 résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU et les. initiatives proposées dans le cadre de la CSCE et dernièrement par la Conférence de Londres, s'avèrent insuffisantes. Le règlement de la question devient de plus en plus complexe du fait que la Communauté internationale n'intervient pas de manière active. Compte tenu de cet état des choses, la Communauté internationale doit s'engager de prendre des initiatives plus énergiques et plus efficaces.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'une assistance • d'aide humanitaire a été accordée au peuple musulman de la Bosnie Herzégovine par la Banque Islamique, outre les efforts de l'OCI qui ont donné lieu à des développements prometteurs. Je souhaite de tout coeur que l'Organisation de la Conférence Islamique et ses membres continuent à suivre de près cette question, jusqu'à l'obtention d'un règlement politique durable. Nous devons intensifier nos efforts communs afin d'attirer, de façon plus efficace, l'attention de la Communauté internationle sur cette question qui revêt une grande importance pour nous et la

dissuader d'appliquer une politique de deux poids, deux mesures à 1'encontre de cette question.

Je crains que ce conflit et cette crise ne se transforment en catastrophe en s'étendant à l'ensemble des Balkans, au cas où il ne lui serait pas trouvé de solution au plus tôt.

Dans cet esprit, je compatis très sincèrement aux souffrances du peuple de cette région et souhaite que ces problèmes soient résolus dans le cadre de la légitimité internationale et que la paix et la stabilité soient restaurées au plus tôt.

Honorables Ministres,
Distingués Délégués,

Depuis 1984, les sessions du COMCEC se sont tenues chaque année conjointement avec une réunion ministérielle consacrée à l'un . des domaines prioritaires de la coopération économique. Toutefois, cette réunion se tiendra sans réunion ministérielle conjointe, afin de permettre au COMCEC de finaliser tous les points inscrits à son ordre du jour et d'initier leur mise en oeuvre, conformément aux résolutions de la Sixième Conférence islamique au Sommet tenue à Dakar en décembre dernier.

Dans le rapport détaillé que j'avais personnellement soumis au Sommet de Dakar, en ma qualité de président du COMCEC, figurent des informations sur les activités entreprises depuis l'année 1984.

Je voudrais affirmer, ici, qu'à ma grande satisfaction, les projets visant au développement de la coopération commerciale inscrits à l'ordre du jour de la première Session sont tous réalisés ou en voie de réalisation. Le premier des projets réalisés grâce à votre attention soutenue et vos contributions constructives est le Plan de Financement à Plus Long Terme du Commerce. Dé même, 1'Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales a été finalisé l'année dernière, et soumis aux pays membres pour signature et ratification. En troisième lieu, le Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements sera probablement mis en oeuvre au début de l'année prochaine. Je considère que la signature de l'Accord portant création de ce Système par 28 pays, lors de la réunion extraordinaire du Conseil des Gouverneurs de la Banque Islamique de Développement tenue à Djeddah au début juillet de cette année, est un développement positif qui manifeste la volonté politique des pays membres de promouvoir la coopération entre eux.

Outre ces projets qui assurent des possibilités, fussent-elles modestes, aux pays membres, de grands efforts sont déployés en vue de la création d'une Union de Compensation et, un progrès considérable a été enregistré dans le domaine de l'Harmonisation des Normes. Les efforts relatifs au Réseau d'Informations .Commerciales, qui comblera, à sa création, une lacune importante, se poursuivent sérieusement dans le cadre de la coopération entre le centre de Casablanca et la Banque Islamique de Développement.

Par ailleurs, une action a été entreprise au niveau ministériel, dans tous les domaines de coopération prioritaires fixés par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet tenue à Casablanca en 1984.

Le Comité de Suivi, créé lors de la Première Session du COMCEC dans le but de contrôler et de coordonner les activités visant au développement de la coopération économique, poursuit sa mission en se réunissant tous les ans au printemps à Istanbul.

En ce qui concerne l'élection des Membres du Bureau du COMCEC et la Composition du Comité de Suivi, une solution définitive a été trouvée lors de notre dernière Session, laquelle permet d'assurer, à tous les pays membres, à tour de rôle, 1'accès au Bureau et par conséquent au Comité de Suivi, ce qui, j'en suis sûr, garantira une contribution plus efficace des Etats Membres.

Je voudrais, à cette occasion, féliciter les pays récemment élus au Bureau et leur souhaiter plein succès.

La stratégie en faveur du renforcement de la coopération économique que nous avons appliquée jusqu'aujourd'hui sous les auspices du COMCEC avait été conçue pour répondre aux besoins de la situation qui prévalait au moment où elle avait été établie. Cependant des changements radicaux et brusques sont survenus depuis lors dans le monde,' notamment depuis 1989. Ces développements ont mis l'accent sur la nécessité de fixer de

nouveaux objectifs et stratégies au COMCEC. La nouvelle tâche assignée au COMCEC par le Sommet de Dakar répond d'ailleurs à ce souci.

Je voudrais faire allusion à certains points relatifs à la nouvelle stratégie qui sera déterminée dans cette optique.

Le XXIème siècle sera l'ère de la haute technologie et de l'information. La révolution technologique qui a commencé avec la fin du vingtième siècle, les progrès vertigineux obtenus dans le domaine des sciences, notamment en électronique et en bio-technologie, permettront à l'humanité d'utiliser de manière optimale ses capacités intellectuelles et offriront une vaste gamme de possibilités. A l'avenir, les hommes ne travailleront plus en grands groupes, mais plutôt en petits groupes, ou même individuellement, et ne se regrouperont que dans le secteur tertiaire pour des activités économiques telles que l'informatique, le commerce, la télécommunication, les transports, le secteur bancaire, les assurances, la construction et le tourisme. Le secteur tertiaire emploiera plus de 80 % de la population active, ce qui nécessitera une main-d'oeuvre plus qualifiée et mieux informée. Il va sans dire que nous devrons prendre en considération ces aspects, en formulant la nouvelle stratégie.

Cette nouvelle stratégie que nous devons formuler, devra non seulement viser à une coopération couvrant l'ensemble des pays membres, mais à la coopération au niveau régional. Cette

coopération au niveau régional constituera ainsi la base d'une coopération plus étendue entre nous. Dans ce même contexte, la coopération entre les secteurs privés de nos pays accroitra la force du COMCEC et donnera un nouvel élan à notre coopération économique et à nos efforts de développement. La stratégie devra d'abord établir les principes directeurs et les priorités de la coopération économique, le Plan d'Action et les programmes de mise en oeuvre devant être examinés par la suite et développés graduellement dans les différents forums du COMCEC. Les sessions du COMCEC pourraient également fournir l'occasion aux hommes d'affaires appartenant aux différents secteurs d'activité des pays membres de se rencontrer, ce qui permettrait de combler une grande lacune. Il serait donc extrêmement utile que ce point bénéficie de l'attention qu'il mérite.

Honorables Ministres,
Honorables Délégués,

Suite à l'effondrement de l'ordre mondial de la période d'après la Deuxième Guerre Mondiale basée essentiellement sur la polarisation idéologique, nous sommes entrés dans une période qui laisse espérer pour les nations des développements positifs à bien des égards.

La polarisation qui régnait depuis 1945, sous l'influence des deux super-puissances, a disparu en faveur de la démocratisation et de l'économie de marché. La réduction des dépenses consacrées aux armements pourra ainsi permettre aux pays

de consacrer leurs ressources à un développement véritable. En outre, la tendance croissante à la démocratisation et à la décentralisation prouvent que le véritable objectif de ce processus de développement est l'amélioration du niveau de vie des individus.

Dans notre monde où les distances se sont considérablement réduites grâce au progrès de la communication, il devient de plus en plus vain de proposer aux masses des objectifs et des idéaux qui ne correspondent pas à leur intérêt.

Je pense que l'évaluation correcte des développements survenus dans le monde et la révision des méthodes et stratégies à suivre, permettront d'asseoir la coopération économique sur une base solide et concrète. Il n'y a pas de doute que l'accroissement de notre puissance économique nous permettra de jouir d'une position politique plus forte et plus influente sur la scène internationale.

Je voudrais conclure en vous souhaitant plein succès dans vos travaux ainsi qu'un séjour agréable à Istanbul.

DISCOURS DE S.E. DR. HAMID AL-GABID

SECRETAIRE GENERAL DE

L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Original : Français

DISCOURS DE S.E. DR. HAMID AL-GABID
SECRETAIRE GENERAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Bismallahi Al-Rahman Al-Rahim

Excellence Monsieur le Président,
Excellences Messieurs les Ministres,
Honorables Délégués,
Chers Invités,
Mesdames et Messieurs,

Assalamou Alaïkum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh

C'est avec un plaisir renouvelé que je me retrouve aujourd'hui dans cette belle et historique ville d'Istanbul, à l'occasion de la Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC).

Je voudrais saisir cette heureuse opportunité pour exprimer ma profonde gratitude à S.E. M. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC), pour l'intérêt jamais démenti qu'il accorde à la promotion des causes islamiques et pour le soutien précieux qu'il a constamment accordé aux activités de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Le discours solennel et plein d'enseignements de S.E. M. Turgut OZAL reflète, à n'en pas douter, le ferme engagement de la Turquie et de ses dirigeants en faveur du renforcement des liens de fraternité et de solidarité entre les Etats Membres, gages d'une coopération économique inter-islamique fructueuse. En effet, le progrès et l'intégration économiques doivent être le soubassement de l'édifice d'une Ummah forte et unie. Je suis persuadé que les honorables représentants des Etats Membres à la Huitième Session du COMCEC seront guidés, au cours de leurs débats, par les orientations contenues dans cette allocution.

Monsieur le Président,

Notre Organisation a mené des activités importantes dans les domaines politiques et économiques depuis la tenue de la Septième Session du COMCEC. Cette session avait comme, on le sait, adopté diverses décisions visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres et à jeter les bases d'une intégration économique progressive entre nos Etats.

La Septième Session du COMCEC avait également chargé son Président de demander mandat au Sixième Sommet Islamique pour l'élaboration et la mise en oeuvre des nouvelles stratégies du Plan d'Action destiné à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres.

Conformément à ces recommandations de la Septième Session du COMCEC, un rapport détaillé sur les activités du COMCEC a été

présenté par S.E. le Président Turgut OZAL, Président du COMCEC,à la Sixième Conférence Islamique au Sommet qui s'est félicitée des progrès concrets réalisés par le COMCEC dans la mise en oeuvre du Plan d'Action, adopté par la Troisième Conférence Islamique au Sommet en 1981, pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres.

La résolution adoptée par le Sommet Islamique de Dakar sur cette question stipule notamment ce qui suit: .

> "Tenant compte des profonds bouleversements survenus dans l'économie mondiale, depuis 1981, et de leurs incidences potentielles sur les économies des Etats Membres, la conférence a demandé au COMCEC de prendre des mesures nécessaires, y compris la convocation de réunions d'experts et de colloques, pour élaborer de nouvelles stratégies pour le Plan d'Action destiné au renforcement de la coopération économique,devant être soumises au COMCEC par le Secrétariat général, pour adoption et décision appropriées, dans les meilleurs délais possibles."

A cet effet, immédiatement après le Sommet de Dakar, le Secrétariat général a établi les contacts nécessaires avec les institutions concernées ainsi que les Etats Membres en vue de la convocation de la Première Réunion d'Experts.

Cette réunion vient d'avoir lieu à Istanbul du 4 au 6 septembre et son rapport sera examiné par notre présente session.

On se rappelera que lors de leur Sixième Sommet, les Rois, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Membres de l'OCI avaient une fois de plus lancé un appel pour le renforcement de la cooopération commerciale et économique et avaient notamment souligné l'importance du rôle que peut jouer le secteur privé dans le renforcement de l'action islamique commune. Dans cette perspective, ils ont exhorté les Etats Membres à créer les conditions propices au renforcement des contacts entre les entreprises, les sociétés, les banques et les autres institutions économiques des Etats Membres. Enfin, le Sixième Sommet a demandé au COMCEC d'étudier, dans le cadre de la révision des stratégies du Plan d'Action, les voies et moyens pour la promotion de la coopération inter-régionale et l'intégration progressive de leurs économies conduisant à l'établissement d'un marché commun islamique en tenant dûment compte des groupements régionaux déjà existants et oeuvrant dans le même domaine.

Au lendemain du Sixième Sommet donc, le COMCEC doit entreprendre un travail pour renforcer l'armature déjà existante, car le COMCEC a déjà réussi à mettre en place un bon nombre de projets comme le Plan de Financement du Commerce à plus long terme, le Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements et 1'Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciale destiné à renforcer la coopération entre les Etats Membres. Il s'agira pour nous à partir de maintenant d'oeuvrer à élargir et consolider la coopération intra-islamique conformément aux lignes directrices du Sommet.

Dans cette tâche, nous continuerons à compter sur les contributions positives des institutions de l'OCI concernées et notamment sur celles des Etats Membres.

Je dois ici mettre en relief le rôle tellement important que doit en mon sens jouer la Banque Islamique de Développement dans la mise en oeuvre du Plan d'Action en général et dans les activités de développement des Etats Membres de l'OCI en particulier. Je suis donc heureux que,conformément au rapport que j'avais eu à présenter à cette fin, le Sixième Sommet Islamique ait pris la décision d'augmenter d'une manière substantielle le capital autorisé et souscrit de la Banque Islamique de Développement.

Nos présentes assises ne manqueront pas également de se pencher sur les décisions et recommandations du Sixième Sommet dans d'autres domaines tels que:

L'allégement de la dette des Pays Membres y compris son annulation, sa réduction ou sa reconversion;

les problèmes économiques des Etats Membres les moins avancés et des Etats Membres enclavés:

l'assistance aux Etats Membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles;

les problèmes économiques du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, du peuple syrien dans le Golan syrien occupé et des autres peuples arabes dans les autres territoires arabes occupés;

le problème de la sécurité alimentaire surtout dans les Etats africains Membres de l'OCI.

Je voudrais informer cette auguste assemblée que le Secrétariat général pour sa part, en collaboration avec les gouvernements des Etats Membres, les organes subsidaires et les institutions affiliées de l'OCI et en particulier la Banque Islamique de Développement, déploie tous les efforts nécessaires en vue d'assurer une mise en oeuvre rapide et efficace des décisions et recommandations du Sixi-ème Sommet Islamique. Je saisis cette occasion pour saluer le noble geste du Royaume d'Arabie Saoudite gui a déjà rais en oeuvre la résolution du Sixième Sommet sur l'annulation de la dette.

Je suis convaincu gue la Huitième Session du COMCEC ne manquera pas d'adopter des recommandations appropriées gui faciliteront également la mise en oeuvre des décisions et recommandations du Sommet Islamique de Dakar.

Monsieur le Président,

Dans la communication que j'avais eu l'honneur de présenter à la Septième Session du COMCEC qui s'était tenue ici même à Istanbul, en octobre 1991, j'avais présenté un tableau plutôt peu encourageant de la situation économigue mondiale en général et de la situation économigue des Pays Membres de l'OCI en particulier.

Nous pouvons malheureusement constater aujourd'hui encore que malgré les efforts louables qui ont été faits par certains Etats Membres qui ont enregistré des résultats encourageants en matière économique, la plupart des pays de la Oummah islamique, et notamment les pays les moins avancés, enclavés et/ou sahéliens font face à des graves difficultés. Ceci résulte de la crise économique mondiale qui a eu pour corollaire des conséquences négatives dont on peut citer notamment:

la chute des prix des matières premières qui constitue pourtant l'essentiel des ressources en devise de la plupart de nos Pays Membres;

l'accroissement du déficit de la balance de paiement de la plupart de nos Pays Membres;

le maintien du coût du service de la dette à un niveau incompatible avec le développement national dans la plupart de nos Pays Membres;

la diminution du volume de transfert de ressources vers les pays en développement en général et vers les Pays Membres de l'OCI en particulier.

On constate malheureusement que les perspectives à court terme ne permettent pas d'envisager une amélioration notable de cette situation.

En effet, les négociations de 1'URUGUAY ROUND,qui auraient pu permettre d'aboutir à des résultats positifs permettant de relancer l'économie mondiale, se trouvent aujourd'hui encore

bloquées, cependant que 1'intérêt des pays industrialisés et des grandes institutions financières internationales, comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International se trouve tourné vers les pays de l'Europe de l'Est et de 1'ex-Union Soviétique.

Face à cette situation, comme j'ai eu à le souligner à plusieurs reprises et comme l'a si opportunément rappelé le Sixième Sommet Islamique, le salut de nos pays réside dans le renforcement de la coopération intra-islamique devant mener à une complémentarité et à une intégration de plus en plus poussée de nos économies.

A cet égard, la Déclaration de Makkah Al-Moukarramah et la Déclaration de Dakar contiennent de précieuses orientations pour nos actions futures.

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

Avant de conclure, permettez-moi d'exprimer mes vifs remerciements au Gouvernement et au Peuple de la Turquie pour les excellents préparatifs qui ont été faits pour la tenue de cette Huitième Session du COMCEC et pour la chaleureuse et généreuse hospitalité réservée aux délégations depuis leur arrivée dans cette belle et historique ville, Istanbul, qui durant des siècles a porté haut le flambeau de la tradition, de la culture et de la civilisation islamiques.

Permettez-moi à cette occasion d'adresser mes chaleureuses félicitations aux nouveaux Etats Membres observateurs et invités qui nous rejoignent pour la première fois dans ce forum.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, pour terminer, de souhaiter plein succès à la Huitième Session du COMCEC en vous donnant 1'assurance que le Secrétariat général de l'OCI ne ménagera aucun effort pour assurer la mise en oeuvre rapide et efficace des résolutions qui seront adoptées par la Huitième Session du COMCEC.

Je vous remercie.

Wassalamou Alaïkoum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE LE PRESIDENT

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL,

PRESIDENT EN EXERCICE DE

L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Original : Français

MESSAGE DE SON EXCELLENCE LE PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL,
PRESIDENT EN EXERCICE DE
1'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Bissimillahi Rahmani Rahimi

Monsieur le Président de la
République de Turquie, Président du Comité Permanent
pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI,
Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation
de la Conférence Islamique,
Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président,

En vous adressant ce message fraternel d'encouragement à l'occasion de la Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC), j'ai conscience de m'acquitter d'un agréable devoir qui m'incombe en ma qualité de Président en excercice de la Sixième Conférence Islamique au Sommet. Je voudrais d'emblée souligner, pour m'en réjouir sincèrement, l'engagement sans faille, l'esprit de méthode et l'efficacité avec lesquels vous avez toujours su conduire les activités du COMCEC pour le grand bénéfice des Etats Membres de l'OCI.

La présidence en exercice au Sommet et, avec elle, la Umman toute entière, tiennent à vous exprimer, à vous personnellement

ainsi qu'au peuple turc dans son ensemble, leurs vives félicitations pour les progrès continus et les succès remarquables que vous avez fait réaliser à l'OCI dans la voie du renforcement de la coopération économique islamique et son adaptation à l'environnement international actuel.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

De l'élaboration d'un plan d'action général destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats Membres à la conclusion d'instruments et d'accords pertinents dans des secteurs pointus et passant par l'identification des domaines de coopération prioritaires, le Comité Permanent, qui se réunit aujourd'hui, a réussi à engager l'OCI et ses Etats Membres dans une dynamique rationnelle d'amélioration des rapports économiques au sein de la Ummah islamique. Particulièrement bénéfiques, à cet égard, ont été les réunions ministérielles sectorielles que le Comité a organisées en marge de chacune de ses sept précédentes sessions, réunions qui ont permis d'engager des actions d'envergure dans les six domaines importants de la coopération "technique de l'infrastructure et des travaux publics.

Mon pays s'enorgueillit d'avoir contribué positivement à toutes ces activités, d'avoir pris les mesures qu'il faut pour la mise en oeuvre des décisions du COMCEC et procédé à la signature de l'ensemble des accords-cadres conclus sous son égide, en particulier ceux relatifs à :

-la Coopération Economique, Technique et Commerciale entre les Etats Membres,

-l'Etablissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres,

-la Garantie des Investissement et du Crédit à 1'Exportation,

-la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats Membres.

Mesdames et Messieurs,

Depuis la 15ème Session de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales, tenue en février 1990 à Djeddah et au cours de laquelle mon pays avait lancé 1'idée de 1'aménagement d'un espace économique islamique plus intègre face aux mutations économiques mondiales actuelles, le COMCEC n'a ménagé aucun effort dans le sens de la révision du plan d'action sur la coopération économique entre les Pays Membres de l'OCI et de la formulation de nouvelles stratégies pour adapter ledit plan aux exigences de la conjoncture internationale actuelle.

C'est précisément, en reconnaissance de ces efforts que le Sixième Sommet Islamique de Dakar a pris la résolution N°3/6-E(15) donnant mandat au COMCEC "d'envisager dans le cadre de révision des stratégies du Plan d'Action sur la coopération économique entre les Etats Membres, les voies et moyens pour la promotion de la coopération inter-régionale et 1'intégration progressive de leurs économies conduisant à l'établissement d'un marché commun islamique tenant dûment compte des groupements

régionaux déjà existants et oeuvrant dans le même domaine". Les conclusions de la Réunion d'Experts ad hoc que votre Comité vient de réunir sur la question,du 4 au 6 septembre 1992, me semblent constituer une bonne base pour l'adoption, par la Huitième Session du COMCEC, de décisions à la fois réalistes et ambitieuses de nature à accélérer la construction de l'espace islamique souhaité, et mettant à bonne contribution le secteur privé.

M'adressant plus particulièrement à vous, Monsieur le Président, j'ajoute que la vision et le savoir faire qui vous caractérisent, ajoutés au rôle fédérateur que joue votre pays au carrefour de l'occident et de l'orient et à sa position charnière entre la mer méditerranée et la mer noire, sont, à mes yeux un gage certain de réussite dans cette entreprise cruciale pour le devenir de la Ummah dans le nouvel ordre mondial en gestation.

En souhaitant plein succès à la Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, je voudrais vous donner, en même temps, l'assurance solennelle que le Sénégal d'une part, la présidence et le Bureau du 6ème Sommet Islamique d'autre part, en rapport avec le Secrétaire Général de l'OCI, ne ménageront aucun effort pour l'aboutissement heureux de la mission exaltante qui est celle du COMCEC.

Wassalamou Alaïkoum Wa Rahmatoulahi Wa Barakatouhu

ABDOU DIOUF
Président du Sixième
Sommet Islamique

DISCOURS DE S.E. MOHAMED ABA EL-KHAIL

MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE

AU NOM DU GROUPE ARABE

A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Original: Arabe

DISCOURS DE S.E. MOHAMED ABA EL-KHAIL
MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE
DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE
AU NOM DU GROUPE ARABE
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Monsieur le Président,
Honorables Collègues,

Assalamu Alaïkum Wa Râhmatullahi Wa Barakatuh

Au nom du groupe arabe, c'est pour moi un grand plaisir d'exprimer mes vifs remerciements et ma profonde gratitude à Son Excellence Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, pour l'intérêt et l'appui qu'il accorde à la coopération économique entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, par le biais de ce Comité. Je voudrais également rendre hommage aux responsables du gouvernement turc pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de l'organisation de cette réunion, et pour l'hospitalité et la cordialité témoignées par le gouvernement et le peuple turc. Grâce à cet appui, de grands progrès ont pu être réalisés dans le renforcement des relations économiques entre les Etats membres de cette organisation.

Monsieur le Président,

Cette session s'est ouverte sur une excellente note avec le discours d'ouverture exhaustif et empreint de sagesse que vous avez prononcé, lequel traduit fidèlement l'appui que nous n'avez cessé d'accorder à ce Comité depuis sa création, et reflète l'engagement de la Turquie à renforcer la coopération entre les Etats islamiques. Dans ce contexte, le groupe arabe se félicite de l'adhésion de la République d'Azerbaïdjan et de la République de Turkménistan à l'Organisation de la Conférence Islamique et se déclare confiant que leur adhésion enrichira l'action islamique commune. Nous espérons également voir d'autres pays islamiques d'Asie se joindre à nous aux prochaines réunions du Comité et souhaitons la bienvenue à l'Albanie en qualité d'observateur.

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Le monde est actuellement le théâtre de mutations économiques radicales qui auront des répercussions sur les pays du monde entier. Parmi les mutations les plus saillants figurent les programmes de redressement économique appliqués par bon nombre de pays en vue de libéraliser leurs systèmes économiques. Nous ne tarderons pas à voir la totalité des pays suivre l'exemple de ces pays et baser leurs relations sur des systèmes économiques libéralisés, conformes aux tendances du redressement économique.

Le monde a été témoin de l'émergence de groupements économiques internationaux qui, grâce à la coopération, arrivent à entreprendre collectivement ce qu'ils ne pouvaient réaliser à titre individuel. Il est à présent évident que le concept de groupement économique n'est pas incompatible avec celui de la libéralisation des échanges commerciaux entre les nations du monde, mais constitue bien au contraire un pas de plus en sa direction. Les Etats Membres de l'Organisation du monde islamique, en tant que l'un de ces groupements, disposent d'un vaste gamme de possibilités de coopération économique et technique dont une partie a été exploitée, il est vrai, mais au sujet desquelles il reste encore beaucoup à faire au profit des intérêts communs et du développement global de ces pays. Plus les membres de ce groupe seront conscients, avec réalisme et sagesse, de leurs intérêts communs, mieux ils pourront réaliser leurs objectifs de coopération.

A cette occasion, je me félicite des conclusions de la réunion du Groupe d'Experts et de celles des réunions des Hauts Fonctionnaires concernant le Projet de Stratégie pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI. Ce document, avec l'aide de Dieu, aura un grand impact en faveur de la promotion de la coopération économique entre les Etats islamiques, de même qu'il leur assurera une plus large part dans les activités économiques à l'échelle mondiale, grâce à la libéralisation de la productivité nationale et l'amélioration de sa performance.

Le groupe arabe est déterminé à contribuer, comme il l'a toujours fait, au renforcement de cette coopération et à la mise en oeuvre de cette stratégie au profit des intérêts des Etats islamiques.

Pour sa part, le Royaume d'Arabie Saoudite a toujours fait preuve de coopération envers les Etats islamiques, tant au niveau bilatéral que multilatéral,dans le but de de les aider à réaliser un développement global et à surmonter les nombreux obstacles au développement. Le Royaume d'Arabie Saoudite entretient actuellement des relations commerciales axées sur le développement avec la plupart des Etats islamiques, et le Serviteur des Deux Mosquées, Sa Majesté le Roi Fahd Ibn-Abdelaziz AL-SAOUD a demandé aux institutions publiques et aux privées du Royaume de veiller à ce que la promotion de l'extension du champ des relations avec les Etats islamiques bénéficient d'une haute priorité dans la politique extérieure de l'Arabie Saoudite. Dans ce contexte, le Royaume d'Arabie Saoudite apprécie hautement le rôle de la République de Turquie dans la promotion des relations économiques et commerciales entre les Etats Membres et le soutien qu'elle apporte aux activités de ce Comité.

J'aimerais conclure en exprimant à votre Excellence, au nom du groupe arabe, ma profonde gratitude pour avoir placé cette session sous votre égide et pour l'appui jamais démenti que vous accordez à ses activités.

Wassalamu Alaïkum Wa Rahmatullah Wa Barakatuh

DISCOURS DE S.E. M. TEVFIK KASIMOV

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'AZERBAIDJAN

AU NOM DU GROUPE ASIATIQUE

A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Original : Turc

DISCOURS DE S.E. M. TEVFIK KASIMOV
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'AZERBAIDJAN
AU NOM DU GROUPE ASIATIQUE
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Son Excellence le Président de la République de Turquie
Son Excellence le Secrétaire Général de l'OCI
Honorables Ministres
Honorables Délégués
Chers Invités

Je tiens à exprimer le grand plaisir que j'éprouve à participer pour la première fois, en tant que représentant de la République d'Azerbaidjan, à la session du COMCEC et je suis honoré de m'adresser à cette auguste assemblée au nom de la région asiatique.

Tout d'abord permettez-moi de saluer au nom des chefs de délégation asiatiques participant à la réunion et en mon propre nom, le Président de la République de Turquie,Son excellence, Turgut Ozal, et le peuple turc frère en sa personne, et de les remercier pour l'accueil et l'hospitalité qu'ils nous ont réservés et l'excellente organisation de cette réunion dans ce beau pays.

Les derniers changements survenus dans le monde, la fin de la guerre froide, l'accession à l'indépendance des Républiques qui relevaient de l'ancienne Union Soviétique, le passage à

1'économie de marché et autres questions, ont été à 1'origine de grands changements sur la scène politique.

L'adhésion à l'organisation de la Conférence Islamique des républiques islamiques, qui ont récemment accéder à l'indépendance, ouvre de nouveaux horizons à ces Républiques qui, de par leur histoire, leurs valeurs culturelles et spirituelles, sont partie intégrante de la Communauté islamique .

A cet égard, la nouvelle stratégie de la coopération économique élaborée par le Comité Permanent de Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique revêt une grande importance.

J'espère que les experts seront en mesure de parachever rapidement cette stratégie.

Nous fondons de grands espoirs sur les activités du COMCEC et de 1'OCI, et sommes convaincus que dans un proche avenir les Pays Islamiques, y compris la République d'Azerbaïdjan qui,jusque là étaient considérés comme étant uniquement une source de matières premières pour les autres pays du monde, seront en mesure de fournir une production comparable à celle des autres pays du monde.

Je voudrais exprimer ici mes respects au Président de la République de Turquie, S'.E. Turgut Ozal et au Secrétaire Général de l'OCI, S.E. Dr. Hamid ALGABID et souhaiter plein succès a votre réunion.

DISCOURS DE S.E. BAKARY DABO

MINISTRE DES FINANCES ET DU PLAN

DE LA REPUBLIQUE DE GAMBIE

AU NOM DU GROUPE AFRICAIN

A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Original : Anglais

DISCOURS DE S.E. BAKARY DABO
MINISTRE DES FINANCES ET DU PLAN
DE LA REPUBLIQUE DE GAMBIE
AU NOM DU GROUPE AFRICAIN
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Bismillahi Al Rahman Al Rahim

Excellence Monsieur le Président de la République
de Turquie et Président du COMCEC,
Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'OCI,
Exellences,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Assalamu Alaïkum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh,

Le Groupe régional africain à la Huitième Session du COMCEC voudrait, à cette occasion et par mon modeste intermédiaire, exprimer ses vifs remerciements et sa profonde gratitude à Votre Excellence Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président de notre Comité Permanent. Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous rendre hommage pour le discours d'ouverture éloquent, combien riche en renseignements et en sages directives que vous venez de prononcer, alors que nous nous préparons à entamer nos délibérations. Nul doute que les idées judicieuses qui y sont exprimées seront fort précieuses dans nos travaux.

Qu'il me soit également permis, Monsieur le Président, d'exprimer toute notre appréciation pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qui nous ont été réservés depuis notre arrivée dans cette belle ville historique d'Istanbul, symbole vivant de la grandeur de votre pays, tant par son illustre passé que par sa ferme détermination à se mettre au diapason de l'ère moderne.

Nos remerciements les plus sincères vont également à votre personne, Monsieur le Président, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de Turquie pour les excellentes dispositions prises en vue de notre réunion.

L'Histoire abonde en exemples qui prouvent 1'apport marquant de votre pays à la civilisation islamique. Fidèle à cette tradition et sous votre direction avisée, la Turquie n'épargne aujourd'hui aucun effort en faveur de la solidarité islamique dans le contexte de l'OCI et, en particulier, du COMCEC. C'est ainsi que l'un des Comités Permanents les plus importants de notre Organisation, le COMCEC, a réalisé, sous votre présidence, de grands progrès dans la mise en oeuvre de notre Plan d'Action, grâce à 1'intérêt que vous portez personnellement à la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI.

La présente session, étant la première depuis.le Sixième Sommet Islamique, revêt pour nous une signification particulière.

C'est en effet, le Sixième Sommet qui nous a mandatés de formuler de nouvelles stratégies pour le Plan d'Action destiné au renforcement de la coopération économique entre les Etats Membres. Cette mission nous est confiée au moment opportun, alors que le monde, et en particulier le Nord industrialisé, se dirige vers la formation de grands blocs économiques. Il est en effet très important que la Communauté Islamique, composée principalement de petits pays en développement, soit consciente de ces développements afin d'éviter d'être marginalisée.

Monsieur le Président, les Etats Membres africains de notre organisation classés, pour la plupart, dans la catégorie des pays les moins avancés, ploient sous le fardeau de la dette et sont frappés de sécheresse et de désertification. Leur cas spécifique doit être considéré par la présente session du COMCEC comme un défi spécifique à relever si nous voulons vraiment éliminer la famine et la malnutrition par l'utilisation optimale du potentiel des ressources dont disposent les Etats Membres.

Je vous remercie.

Wassalamu Alaïkum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh.

DISCOURS DU DR. AHMED MOHAMED ALI
PRESIDENT DE LA
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Original : Arabe

DISCOURS DU DR. AHMED MOHAMED ALI
PRESIDENT DE LA
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Bismillahi Rahmani Rahim

Louanges à Allah. Prières et Salut d'Allah soient sur Son Messager.

Excellences,
Messieurs,
Chers Frères,

Il m'est agréable de prendre la parole, aujourd'hui, devant cette réunion pour exprimer, au nom de la BID, nos vifs remerciements et notre profonde gratitude à la République de Turquie, à son Président, à son gouvernement et à son peuple pour la noble et fraternelle hospitalité qui nous a été réservée depuis notre arrivée dans cette illustre cité.

La tenue de cette Conférence et d'autres Conférenes ministérielles des Etats islamiques sur le sol de la Turquie et la présence d'organes issus de l'OCI dans ce pays témoignent éloquemment des efforts déployés par S.E. le Président Turgut OZAL et son honorable gouvernement au service de l'action islamique commune.

Au nom de la BID, j'exprime ici mes sincères remerciements au Secrétariat de la réunion de l'auguste Comité pour

1'invitation généreuse adressée à la Banque afin de participer à ces travaux dans le cadre du renforcement de la coopération entre les deux parties.

Monsieur le Président,

Votre allocution de haute portée à l'occasion de cette session comprend des idées importantes et de sages points de vue, et je suis convaincu que la Réunion en tiendra compte.Ceci est en outre une preuve supplémentaire de l'espoir que vous apportez à ce comité depuis sa création.

J'aimerais aussi saluer la Déclaration de S.E. le Secrétaire Général de l'OCI.

Nous sommes réellement heureux de voir parmi nous, à cette Réunion, des Etats islamiques qui ont accédé à l'indépendance à la suite de la chute du régime communiste. Je salue la délégation d'Azerbaïdjan qui participe pour la première fois à notre session, étant devenu membre de l'Organisation de la Conférence Islamique et de la Banque Islamique de Développement. Je souhaite la bienvenue à la délégation du Turkménistan qui est également devenu membre de l'OCI, espérant voir d'autres pays frères se joindre à nous dans un proche avenir.

Souhaitant aider ces pays à occuper la place qui leur revient au sein de la Ummah, le Conseil des Directeurs exécutifs de la BID a approuvé un programme spécial destiné à leur fournir

une assitance technique. Le Conseil a aussi mis à leur disposition les services du Programme de Coopération Technique de la BID qui était exclusivement destiné aux Etats membres de la BID. La BID souhaite que ces pays tirent le maximum d'avantages de ces programmes d'assistance et de coopération technique.

Excellence Monsieur le Président,

Permettez-moi d'exprimer à l'honorable Comité mes sincères félicitations pour ses éminentes réalisations enregistrées au cours des années 80.

Ces réalisations -Louanges à Allah le Très Haut- touchent de vastes domaines de coopération économique et commerciale entre les Etats islamiques, notamment le Programme de Financement du Commerce à long terme, l'Accord de Préférences Commerciales et la création de la Société d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements.

Les progrès réalisés sur la voie de l'établissement de cette dernière sont l'objet d'un rapport dont l'examen est inscrit à votre ordre du jour.

En évoquant cette institution, je suis heureux de vous informer que l'accord portant sa création -adopté par votre auguste Comité, au cours de sa 7ème session qui a demandé à la Banque de commencer sa mise en oeuvre et de parachever les dispositions juridiques et administratives à cet égard- a été soumis à la 16ème session annuelle du Conseil des gouverneurs de

la BID tenue à Tripoli-Jamahiriya arabe libyenne qui l'a entériné en février 1992.

L'accord a ensuite été signé au cours d'une cérémonie solennelle en juillet 1992 par les Ministres de l'Economie et des Finances et les chefs de délégation de 28 Etats islamiques, participant à la session spéciale du Conseil des gouverneurs de la BID tenue à Djeddah.

L'accord entrera en vigueur dès le dépôt des instruments de ratifications par un nombre de pays dont le montant global des contributions atteint 25 millions de Dinars islamiques;

Dans le cadre des préparatifs visant à rendre la Société opérationnelle, une fois entré en vigueur l'accord portant sa création, la BID a abrité son siège, à la fin du mois de juillet dernier une réunion groupant d'éminent experts de l'assurance-crédit à l'exportation et de la garantie des investissemnts qui se sont penchés sur le plan de démarrage de la Société, élaboré par la Banque ainsi que sur les dispositions que celle-ci envisage de prendre en coopération avec un consultant international spécialisé en la matière, afin de réaliser le projet.

La Banque a également retenu 1'avis des experts sur des questions relatives aux politiques que la Société pourrait suivre en vue de garantir le maximum de rentabilité.

Excellence Monsieur le Président,

Je voudrais ici joindre aux félécitations pour les progrès réalisés au cours de la décennie passée, mes félicitations pour l'avènement d'une nouvelle ère dans la vie du Comité ou ce que l'on pourrait appeler "son deuxième âge", s'étendant sur la décennie des années "90".

N'est-il pas de bon présage que la Conférence islamique au Sommet ait entamé cette nouvelle étape de sa vie en renouvelant sa confiance dans votre Comité et en entérinant sa conception, ses actions de suivi et ses efforts précieux?

Il n'est guère étonnant que la Conférence au Sommet place sa confiance dans votre Comité au moment où celui-ci se charge d'élaborer une stratégie d'une extrême importance pour la nation islamique. Il s'agit en effet, d'une oeuvre grandiose qui requiert un effort constant de la part des experts ainsi qu'une vision clairvoyante pour qu'une telle stratégie puisse être précise, pratique et réaliste.

Dans ce cadre, la Banque salue les efforts louables déployés par le "Centre de Recherches Statistiques, économiques, sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI), en vue d'élaborer l'esquisse d'un document intitulé "Nouvelles stratégies pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI."

Le document qui a été soumis cette semaine à la réunion des experts tenue à Istanbul comporte des informations précieuses et des orientations judicieuses qui ont permis à la Réunion de formuler les objectifs d'une stratégie sérieuse pour l'action islamique commune.

La Banque est heureuse de coopérer avec votre auguste Comité dans la mise en oeuvre des tâches qui lui avaient été confiées par la 6ème Conférence islamique au Sommet, tenue à Dakar, notamment en ce qui concerne la tenue de réunions et de séminaires d'experts en vue de mettre au point des stratégies nouvelles pour un plan d'action visant à consolider la coopération économique entre les Etats Membres. La Banque estime que la Réunion d'Experts tenue du 4 au 6 du mois courant doit être suivie d'actions multiples et d'efforts constants en vue de cristalliser l'action requise.

Le premier pas sur cette voie pourrait être une évaluation sérieuse des activités du Comité pour promouvoir la coopération économique vis-à-vis l'état actuel de la coopération et une analyse précise de l'expérience de la décennie "80", de ses succès et de ses insuffisances.

A cet égard, il serait utile de charger des équipes d'experts -judicieusement choisis sur le plan technique, et de la compétence professionnelle -d'entreprendre des études sectorielles exhaustives en fonction des priorités sectorielles arrêtés par le Comité dans le cadre d'une stratégie globale et

de fixer les mesures nécessaires à la mise en oeuvre d'une telle stratégie. Si cette approche obtient votre approbation, la BID, qui entreprend une étroite collaboration avec votre auguste comité depuis sa création, sera heureuse d'apporter, à travers son programme de coopération technique, toute l'aide possible en vue d'organiser et de tenir les réunions des experts chargés de jeter les bases d'une stratégie claire et précise pour les différents domaines d'action et de présenter leurs conceptions concernant les priorités et les étapes d'exécution permettant d'atteindre des objectifs réalistes au cours de la décennie des années "90".

Les plans devraient tenir compte du profit maximum qu'il faut tirer des institutions et programmes existants et des accords conclus entre les Etats Membres dans les différents domaines de coopération économique et commerciale.

Si nous considérons, par exemple, le domaine des échanges commerciaux, nous constatons qu'il est possible de conjuguer les efforts dans un cadre harmonieux en vue d'atteindre des objectifs précis en hissant au cours des années 90 le commerce bilatéral un niveau déterminé et en fixant aux organismes spécialisés des objectifs partiels et des tâches précises.

La Banque est heureuse d'informer votre auguste Comité qu'une opportunité d'une extrême importance s'offrira, dans ce domaine, lors du séminaire annuel que la BID compte organiser au

mois de novembre prochain, en marge de la 17ème session du Conseil des gouverneurs prévue à Téhéran.

La Banque a convié à ce séminaire les Ministres du Commerce (ou leurs représentants) des Etats islamiques 'en vue d'étudier les voies et moyens de promouvoir les exportations entre les Etats membres de l'OCI.

La BID poursuivra ses efforts sur d'autres fronts sur la voie de la consolidation de la coopération commerciale et des échanges commerciaux entre les Etats Membres.

Excellence Monsieur le Président,

L'ordre du jour de votre réunion comprend également un point relatif aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Réseau d'Informations Commerciales des Etats Membres.

A cet égard, je suis heureux de vous informer que l'étude de faisabilité du réseau des systèmes des informations des Etats Membres de l'OCI a été transmise à tous les Etats, avec un plan global pour 1'exécution de la première phase expérimentale qui comprend le maillage au réseau de 8 Etats: Pakistan, Turquie, Arabie Saoudite, Sénégal, Oman, Malaisie, Egypte et Maroc.

La Banque a convié les 8 Etats ainsi que les organes subsidiaires et affiliés de l'OCI à désigner des centres de coordination, à mailler au réseau pendant cette phase expérimentale.

La BID travaille d'arrache-pied, en vue d'assurer l'exécution du réseau dans les meilleurs délais possibles. Pour ce faire, elle compte sur l'Appui du TRES HAUT, puis sur les Conseils d'une commission consultative suprême, en cours de formation.

Une réunion groupant toutes les parties intéressées par les programmes d'informations commerciales, sera tenue prochainement sous les auspice de la Banque, en vue de mettre au point ces programmes dont la réalisation sera en tête de liste lors de la phase opérationnelle du réseau.

Excellence Monsieur le Président,

Je suis très heureux de participer à cette réunion d'extrême importance.

Je réitère mes remerciements à ce grand peuple pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qu'il nous a réservés.

Je vous remrcie, vous aussi. Excellences, Messieurs, une fois encore.

Puisse ALLAH guider vos pas et vous sauvegarder.
Puisse-t-IL garantir le succès de vos travaux.
Wassalamou alalïkoum wa Rahmatoullahi Wa Barakatouh.

DISCOURS DU CHEF DE LA DELEGATION DU PAKISTAN

S.E. ANWAR SAIFULLAH KHAN

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES AFFAIRES URBAINES

A LA SEANCE DE TRAVAIL MINISTERIELLE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Original : Anglais

DISCOURS DU CHEF DE LA DELEGATION DU PAKISTAN
S.E. ANWAR SAIFULLAH KHAN
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES AFFAIRES URBAINES
A LA SEANCE DE TRAVAIL MINISTERIELLE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général.
Excellences et Chers Frères,
Mesdames et Messieurs,

Assalamou Alaïkum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh

J'aimerais tout d'abord exprimer l'appréciation la plus profonde du gouvernement du Pakistan à S.E. le Président Turgut OZAL, Président du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique, pour le vif intérêt qu'il porte personnellement à la promotion de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI et pour son engagement au développement socio-économique de la Oummah islamique. Le discours de haute portée qu'il a prononcé à la: cérémonie d'ouverture a tracé le cadre de nos délibérations pour les jours à venir.

Nous remercions le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence Islamique, S.E. Dr. Hamid ALGABID, pour son rapport exhaustif du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale.

J'aimerais également exprimer notre gratitude pour la chaleureuse hospitalité réservée à ma délégation depuis notre arrivée dans cette belle ville historique d'Istanbul.

Monsieur le Président,

Les conclusions des sept dernières sessions du COMCEC ont été très encourageantes et extrêmement importantes, ayant réussi à traduire les grandes lignes du Plan d'Action économique conjointe, adopté par la Troisième Sommet Islamique, tenu à Mecca Al Mokarrama en janvier 1981, en projets concrets de coopération entre les Etats islamiques. La présente session du COMCEC qui est consacrée à la mise au point de certains de ces projets contribuera dans une large mesure à la promotion des activités économiques entre les Etats Membres de l'OCI. Cette réunion témoigne au mieux de notre commun désir de renforcer davantage nos relations économiques afin de profiter au maximum des possibilités considérables que peut générer la coopération dans le monde islamique.

Monsieur le Président,

Les mutations * économiques sur la scène internationale se succèdent à un rythme accéléré et demeurent sous le contrôle des pays industrialisés. Toutefois, certains pays en développement ont également réussi à accélérer le rythme de leur développement économique au moyen d'une coopération inter-régionale et de politiques dynamiques axées sur l'avenir. Malheureusement les

pays islamiques ont jusque là été incapables de réaliser un niveau satisfaisant de coopération bilatérale et multilatérale et comptent toujours sur les marchés des pays développés pour l'écoulement de leurs produits. Nos relations avec les pays industrialisés doivent être maintenues et nous devons adopter nos programmes aux réalités politiques et économiques du monde contemporain et nous engager sur la voie du progrès avec davantage de dynamisme à l'aide d'une coopération mutuelle et d'une volonté d'autosuffisance. Le COMCEC fournit le forum où peut s'exprimer et se réaliser cette volonté collective.

Monsieur le Président,

Le Pakistan, ayant réalisé le besoin d'une intégration plus étroite avec les pays islamiques ainsi que la nécessité d'une intégration plus vaste avec le monde extérieur, a mis au point un programme économique de grande importance pour réactiver son économie, en encourageant les investissements nationaux et étrangers. D'autres Etats de l'OCI se sont également engagés dans la voie de l'économie de marchés. Nous sommes persuadés qu'ils serait utile d'échanger nos points de vue et nos expériences afin d'être en mesure de coordonner nos politiques pour créer un climat favorable aux investissements qui seraient dans 1'intérêt de tous les Etats Membres.

La pierre angulaire de la réforme économique au Pakistan se fonde sur la privatisation et la déréglementation . Elle vise à maintenir la stabilité macro-économique et 1'autosuffisance en

levant toutes les restrictions qui faisaient obstacle au secteur privé et ce, en encourageant l'épargne ainsi que les investissements tout en créant un climat favorable aux investissements étrangers, en vue d'accélérer la croissance économique. Parallèlement, de nouveaux efforts, fermes et résolus, sont déployés pour le développement des ressources humaines et de l'infrastructure nécessaire au développement, ainsi que pour la protection de l'environnement.

Les éléments saillants de la réforme économique ayant trait aux investissements étrangers au Pakistan sont les suivants:

1. Les nouveaux investissements étrangers sont autorisés, sans approbation préalable, exception faite d'un nombre limité d'industries, compte tenu de raisons de sécurité nationale. Cette mesure s'applique aussi aux investisseurs nationaux qui doivent solliciter l'approbation du gouvernement à cet égard;

2. Les investisseurs étrangers peuvent à présent acquérir jusqu'à 100% des actions d'une entreprise et aussi souscrire aux actions des sociétés industrielles, avec possiblité de rapatriement des fonds;

3. A l'exclusion de quelques rares cas, le rapatriement des dividendes et des fonds résultant du désinvestissement ne requièrent plus l'autorisation de la Banque nationale.

4. L'accès des sociétés étrangères au crédit a été libéralisé dans une large mesure et les restrictions sur la souscription des branches des banques étrangères aux actions ont également été considérablement assouplies.

5. Le contrôle sur les opérations des comptes en devises des non-résidents, durant leur séjour en Pakistan, a été abolie.

Le défi que les réformés économiques doivent relever est celui de parvenir à un bon équilibre entre, d'une part, des mesures relatives à l'offre pour stimuler l'économie, et d'autre part, les contraintes relatives à la demande, pour prévenir la surchauffe et éviter les crises financières et inflationnistes L'impulsion que les réformés économiques donnent à la croissance doit avoir pour corollaire un climat de stabilité macro-économique. Cela implique le contrôle du déficit au budget et de la balance des paiements et, en même temps, la provision de ressources adéquates pour les dépenses consacrées au développement, aux fins d'assurer un progrès économique et social rapide et soutenu. Le Pakistan se déclare prêt à partager son expérience dans ce domaine avec tous les pays du monde islamique.

Monsieur le Président,

L'Ordre du jour de cette réunion comporte d'importants aspects de la coopération que nous avons réussi à instaurer entre nos pays, y compris la création d'un Réseau d'Informations Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI et l'établissement

d'un Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements. La mise en place de ce Réseau et de ce Système contribuera certainement à intensifier la coopération entre les Etats Membres de l'OCI.

Monsieur le Président,

Le point le plus important de l'Ordre du jour de la Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, à notre avis, concerne la formulation de nouvelles stratégies de coopération économique entre les Etats Islamiques, afin que ces Etats ne soient pas dépassés par les changements politiques et économiques rapides et profonds dont le monde est témoin à l'heure actuelle.

Nous avons examiné le rapport de la Première Réunioi- du Groupe d'Experts, tenue à Istanbul quelques jours avant notre réunion. Nous exprimons toute notre appréciation aux experts pour les efforts qu'ils ont déployé pour fixer les principes et objectifs fondamentaux de la nouvelle stratégie. Il reste toutefos beaucoup à faire. Ma délégation estime qu'il incombe à notre réunion de guider les activités du Groupe d'Experts dans la formulation de la nouvelle stratégie. A cet égard, ma délégation propose ce qui suit:

i) A sa prochaine réunion, le Groupe d'Experts devrait examiner et évaluer de manière approfondie les efforts que nous avons déployés jusqu'ici en faveur de la promotion de la

coopération économique entre les Etats islamiques. C'est là une condition nécessaire à la formulation d'une nouvelle stratégie vu que cela nous permettra de prendre conscience de nos succès et de nos erreurs passées et d'éviter d'autres écueils à l'avenir.

II. Le Groupe d'Experts doit oeuvrer dans le cadre des paramètres et des lignes directrices tracés par la Sixième Conférence Islamique au Sommet qui s'est tenue à Dakar et par le Comité Permanent du COMCEC qui s'est réuni au début de cette année;

iii. Le Groupe doit examiner et recommander des objectifs à court, moyen et long terme pour leur nouvelle stratégie;

IV. Les Experts doivent recommander des objectifs sectoriels spécifiques à être réalisé selon un calendrier précis et indiquer les mesures et moyens nécessaires à leur réalisation.

V. La stratégie doit couvrir tous les domaines d'activités économiques entre les Etats Membres et avec le monde extérieur, sur une base sectorielle et comprendre des recommandations relatives aux aspects monétaires et financiers et aux services.

VI. Les Etats Membres peuvent être conviés à communiquer leurs points de vue, par écrit, au Secrétariat général de l'OCI et

au COMCEC afin de permettre au Groupe d'Experts de tenir compte de leurs suggestions.

VII. L'expérience de l'Organisation des Nations Unies dans l'élaboration de la stratégie internationale du développement pourrait donner un cadre à la nôtre. Le modèle de 1'IDS doit nous inspirer lors de la mise au point de la nouvelle stratégie pour le monde islamique.

VIII. La durée des réunions des groupes d'experts doit permettre 1'adoption des recommandations longuement mûries. Le Pakistan entend participer de manière constructive aux futures réunions des Groupes d'Experts sur cette question qui revêt un intérêt vital pour le monde islamique.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, je. voudrais, encore une fois, remercier au nom de ma délégation et du gouvernement du Pakistan, le gouvernement et le peuple frère de Turquie pour la chaleureuse et gracieuse hospitalité accordée à cette réunion du COMCEC. Puisse Allah le Tout-Puissant bénir tous nos efforts.

Je vous remercie.

DISCOURS DE

S.E. HOJATUL ISLAM MOHAMMAD ALI JAVAD

MINISTRE DU PLAN DE L'ETAT ISLAMIQUE D'AFGHANISTAN

A LA SEANCE DE TRAVAIL MINISTERIELLE DU COMCEC

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Original : Arabe

DISCOURS DE
S.E. HOJATUL ISLAM MOHAMMAD ALI JAVAD
MINISTRE DU PLAN DE L'ETAT ISLAMIQUE D'AFGHANISTAN
A LA SEANCE DE TRAVAIL MINISTERIELLE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous n'avons pu arriver à temps pour prendre part aux séances de travail de ces augustes assises.

Tout en exprimant, au nom de la délégation de l'Etat Islamique d'Afghanistan, mes remerciements aux organisateurs de cette Conférence et au gouvernement frère de la République de Turquie pour leur invitation et leur hospitalité, je voudrais demander au Président de la .Session de bien vouloir nous permettre de soumettre notre rapport économique et propositions qui doivent être inclus dans la Résolution de la Huitième Session du COMCEC. Les copies de ce rapport ont été remises au Secrétariat du COMCEC. Je vous demande de bien vouloir permettre qu'elles soient distribuées aux participants.

Monsieur le Président,
Honorables Ministres,
Eminents Délégués,

A l'issue de quatorze années de guerre, l'Etat Islamique d'Afghanistan est confronté à deux principaux problèmes:

1. Des problèmes pressants, à savoir le déficit du blé d'environ de 600.000 tonnes, les pénuries de combustible de l'ordre de 500.000 tonnes et d'autres produits de consommation tels que le sucre, l'huile, etc..

2. La réhabilitation et la reconstruction du pays jusqu'à" la fin de cette décennie.

L'explication détaillée de ces problèmes est donnée dans le rapport. Je saisis cette occasion pour lancer un appel pour accorder une aide d'urgence à l'Etat Islamique d'Afghanistan et pour contribuer à la réhabilitation et à la reconstruction de notre pays ravagé par la guerre.

Je vous remercie de votre attention.

DISCOURS DU
CHEF DE LA DELEGATION DU SOUDAN
A LA SEANCE DE TRAVAIL MINISTERIELLE DU COMCEC

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Original : Arabe

DISCOURS DU
CHEF DE LA DELEGATION DU SOUDAN
A LA SEANCE DE TRAVAIL MINISTERIELLE

(Istanbul, 10 septembre 1992)

Excellence Mme Tansu CILLER, Ministre d'Etat de la République de Turquie et Présidente de la Réunion,
Honorables Ministres,
Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'OCI,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Al Salamu Alaïkum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh

Nous voici réunis dans cette belle ville islamique historique d'Istanbul, à l'occasion de la Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC).

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, au nom de la délégation du Soudan, notre profonde gratitude au Président de la République de Turquie et Président du COMCEC ainsi qu'au gouvernement et au peuple turc frère pour leur intérêt soutenu qu'ils portent à la solidarité islamique, leur assistance appréciable et le soutien perpétuel qu'ils accordent aux activités du Comité Permanent, leur accueil chaleureux, leur hospitalité généreuse, et leur cordialité qui ont largement contribué au succès de notre tâche.

Nos remerciements vont, encore une fois, au Président Turgut OZAL, pour le discours plein d'inspiration qu'il a prononcé au cours de la séance d'ouverture et dans lequel il a explicitement fait état de l'engagement indéfectible de la République de Turquie et de son gouvernement à renforcer les relations fraternelles et la solidarité islamique entre les Etats Membres en faveur d'une coopération économique et comerciale fructueuse entre ces Etats.

Nous remercions également le Secrétariat général pour les grands efforts déployés pour assurer le succès de cette réunion, ce qui nous a permis -avec la grâce de Dieu- de nous acquitter de la mission qui nous a été dévolue.

Nous exprimons en outre nos remerciements aux organes subsidiaires de l'OCI pour leurs efforts appréciables en vue d'améliorer la performance de l'Organisation et, en particulier, à la Banque Islamique de Développement et son Président, S.E. Dr. Ahmed Mohamed ALIL, pour le rôle marquant qu'il joue en vue du renforcement de l'action de la Banque et du développement dans le monde islamique.

Je saisis cette occasion pour souligner que deux événements extrêmement importants vont avoir lieu cette année au Soudan, dans la période du 2 au 12 décembre prochain, à savoir la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères et la Cinquième Foire Islamique prévue à Khartoum.

En ma qualité de Ministre du Commerce, chargé personnellement de la supervision de l'organisation de la Foire islamique dans la période du 2 au 12 décembre, je tiens à porter à votre connaissance que toutes les dispositions et mesures nécessaires ont été déjà prises pour faciliter la tâche des Etats Membres et des organisations participant à la Foire et réaliser les objectifs importants de ce rassemblement qui, nous 1'espérons tous, sera couronné de succès, compte tenu de son impact important sur les relations économiques et commerciales entre les Etats Membres.

Nous sommes heureux, à cette occasion, de réitérer notre invitation aux Etats Membres qui n'ont pas encore formulé le désir de participer à cette Foire, de se hâter de le faire, aux fins de contribuer à son succès, vu qu'elle représente l'une des activités saillantes de l'Organisation.

Je réitère, en conclusion, mes vifs remerciements et toute mon appréciation et vous souhaite à tous, ainsi qu'à la Réunion, plein succès dans la réalisation des résultats escomptés sous vos sages directives.

Puisse Dieu guider vos pas;

Wassalamu Alaïkoum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh.

ORDRE DU JOUR

DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

Original: Anglais

ORDRE DU JOUR
DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)

1. Séance d'Ouverture:

   * Discours d'ouverture de S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC
   * Discours de S.E. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire Général de l'OCI
   * Discours des Chefs de Délégation au nom des Trois Groupes Régionaux des Etats Membres de l'OCI
   * Discours de S.E. Ahmed Mohamed ALI, Président de la BID

2. Adoption de l'Ordre du jour

3. Rapport du Secrétaire Général de 1'OCI

4. Rapport du Comité de Suivi

5. Rapport du CIDC sur l'Etablissement d'un Réseau d'Informations Commerciales entre les Pays Membres del'OCI

6. Rapport de la BID sur la création d'un Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements

7. Rapport d'activité du Secrétariat Général de l'OCI sur les Nouvelles Stratégies pour la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI

8. Mesures économiques prises en faveur de l'Etat de Palestine et de la République du Liban

9. Rapport du Comité de session.

10. Questions diverses

11. Adoption des Résolutions de la Huitième Session du COMCEC

12. Date de la Neuvième Session du COMCEC

13. Séance de clôture.

R A P P O R T

DE LA REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES

DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-9 septembre 1992)

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES
DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-9 septembre 1992)

1. La Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) de l'Organisation de la Conférence Islamique s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, les 8 et 9 septembre 1992, pour examiner les points du Projet d'Ordre du jour et élaborer les projets des résolutions à soumettre au COMCEC.

2. Ont participé à la Réunion les représentants des pays membres suivants de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI):

1. République d'Azerbaïdjan
2. Royaume Hachémite de Jordanie
3. Etat des Emirats Arabes Unis
4. République d'Indonésie
5. République d'Ouganda
6. République Islamique d'Iran
7. République Islamique du Pakistan
8. Etat du Bahrein

Burkina Faso

République Populaire du Bangladesh

République Populaire du Bénin

République de Turquie

République de Tunisie

République du Tchad

République de Gambie

République Algérienne Démocratique et Populaire

Royaume d'Arabie Saoudite

République du Sénégal

République Démocratique du Soudan

République Arabe Syrienne

République d'Irak

Sultanat d'Oman

République de Guinée

Etat de Palestine

Etat du Qatar

République du Cameroun

Etat du Koweit

République du Liban

Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste

République du Mali

Malaisie

République Arabe d'Egypte

Royaume du Maroc

République Islamique de Mauritanie

35. République du Niger

36. République du Yémen

La République d'Albanie a participé à la Réunion en qualité d'observateur.

3. Ont également pris part à la Réunion des représentants du Secrétariat Général des Organes subsidiaires et Institutions affiliées et spécialisées suivants de l'OCI:

Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI)

Centre Islamique de Formation Technique, Professionnelle et de Recherche (CIFTPR)

Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CÏDC)

Fondation Islamique des Sciences, de la Technologie et du Développement (IFSTAD)

Banque Islamique de Développement (BID)

Association Internationale des Banques Islamiques (AIBI)

Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises (CICIEM)

Des représentants de la CNUCED ont également participé à la Réunion en qualité d'observateurs.

4. La Réunion a été présidée par S.E. ilhan KESİCİ, Sous-secrétaire d'Etat pour l'Organisme de Planification d'Etat de la République de Turquie.

5. S.E. ilhan KESİCİ a ouvert la Réunion en souhaitant la bienvenue aux participants en Turquie et a exposé le programme de travail de la Réunion.

6. Les Hauts Fonctionnaires ont examiné l'Ordre du jour de la Huitième Session du COMCEC, tel qu'établi par la Huitième Réunion du Comité de Suivi, et décidé d'examiner les points de l'Ordre du jour qui s'y rapportent.

7. Les Hauts Fonctionnaires ont ensuite créé un Comité de Rédaction à composition non-limitée présidé par le Rapporteur, et chargé d'élaborer le Rapport de la Réunion ainsi que les projets de résolutions à soumettre au COMCEC. Un Comité de Session à composition non-limitée et placé sous la présidence de M. Jamal Abdulla AL AJAJI de la délégation du Royaume d'Arabie Saoudite, a été également créé pour examiner les activités des organes et institutions de l'OCI opérant dans le domaine de l'économie et du commerce.

Rapport du Secrétariat Général de l'OCI

8. Au point 3 du Projet d'Ordre du jour, S.E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire Général adjoint, chargé du Department de l'Economie, des Sciences et de la Technologie au Secrétariat Général de l'OCI, a présenté le Rapport de base du Secrétariat Général. En présentant le rapport, il a exprimé ses félicitations au Président, S.E.Ilhan KESİCİ ainsi que ses remerciements et son appréciation au Gouvernement de la République de Turquie pour

l'excellente organisation de la Réunion et pour la traditionnelle et si généreuse hospitalité témoignée aux participants.

M. Nabika DIALLO, Directeur aux Affaires économiques de l'OCI, a ensuite fait un résumé du Rapport en mettant l'accent sur les développements qui ont eu lieu depuis la Septième Session du COMCEC concernant la mise en oeuvre des diverses résolutions portant sur la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI.

Il a également souligné les progrès accomplis dans les domaines prioritaires du Plan d'Action de l'OCI examinés sous les auspices du COMCEC depuis sa Première Session en novembre 1984.

9. Tout en prenant note avec appréciation du Rapport du Secrétariat Général de l'OCI, les Hauts Fonctionnaires ont demandé au Secrétariat Général de présenter à chaque session annuelle du COMCEC, un rapport sur les développements économiques survenus dans les Etats Membres.

10. Les Hauts Fonctionnaires ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation au gouvernement de la République Islamique d'Iran pour avoir offert d'abriter la Quatrième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole en novembre 1992, à Téhéran.

Rapport du Comité de Suivi

11. Au point 4 du Projet d'Ordre du jour, le représentant du Secrétariat Général de l'OCI a présenté le rapport du Comité de Suivi contenant les recommandations relatives aux projets et questions inscrits à l'Ordre du jour du COMCEC. Les Hauts Fonctionnaires ont poursuivi le débat sur les points restants du Projet d'Ordre du jour, à la lumière des recommandations du Comité de Suivi.

Rapport du CIDC sur la création d'un Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays Islamiques (TINIC)

12. Au point 5 du Projet d'Ordre du jour, le représentant du CIDC a présenté un rapport d'activité sur les progrès réalisés en vue de l'établissement du TINIC. Le rapport du représentant du CIDC a été complété par les informations communiquées par le représentant de la BID sur l'établissement de l'OICIS-NET que la Banque étudie actuellement.

13. Les Hauts Fonctionnaires, tout en appréciant les efforts du CIDC et de la BID, sont convenus de recommander au COMCEC de veiller à ce que le CIDC accélère le démarrage du TINIC qui, une fois entré en opération, servira de système de base de données spécialisé en matière d'informations commerciales au sein de l'OICIS-NET.

14. Les Hauts Fonctionnaires ont également recommandé que le CIDC opère en étroite coopération avec les points focaux et la BID, se serve des ressources disponibles dans les Pays Membres et dans les réseaux opérationnels similaires, veille aux préparatifs nécessaires aux bases de données requises et fasse rapport, à ce sujet, à la prochaine réunion du Comité de Suivi.

15. Les Hauts Fonctionnaires ont pris note des mesures concrètes prises par la BID en vue de la création du projet OICIS-NET. Les Hauts Fonctionnaires ont egalemant noté avec appréciation la collaboration entre la BID et le CIDC en vue de la mise au point définitive des deux projets complémentaires, OICIS-NET et TINIC. Ils ont également noté que le Conseil des Gouverneurs de la BID a approuvé le démarrage du projet OICIS-NET et le budget de l'Agence Centrale de Coordination (ACC) du Réseau. Ils ont noté en outre que les Etats Membres ont été priés de désigner des centres focaux ainsi que des points sectoriels à relier au réseau.

Rapport de la BID sur l'Etablissement du Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements

16. Au point 6 du Projet d'Ordre du jour, le représentant de la BID a souligné les progrès réalisés en vue de la création, sous l'égide de la BID, de la Société d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements.

17. Les Hauts Fonctionnaires ont noté avec satisfaction que 28 Pays Membres ont signé l'Accord portant création de ladite Société lors de la Réunion extraordinaire du Conseil des Gouverneurs de la BID, tenue à Djeddah, le 4 juillet 1992.

18. Les Hauts Fonctionnaires,tout en décidant de recommander au COMCEC d'inviter les Pays Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier l'Accord portant création de ladite Société et de souscrire à son capital afin qu'elle devienne opérationnelle le plus tôt possible, ont demandé à la BID de prendre les mesures organisationnelles et administratives nécessaires à la création de la Société en tenant compte de l'expertise et des capacités pertinentes dans les Pays Membres.

Rapport d'Activité du Secrétariat Général de l'OCI sur les Nouvelles Stratégies pour la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI

19. Au point 7 du Projet d'Ordre du jour, le représentant du Secrétariat Général de l'OCI a mis l'accent sur les conclusions auxquelles a abouti la Réunion du Groupe d'Experts sur les Nouvelles Stratégies pour la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI, tenue conformément aux directives de la Septième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

20. Les Hauts Fonctionnaires, tout en saluant les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI, le Centre de

Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI) et le Bureau de Coordination du COMCEC en vue de la convocation, du 4 au 6 septembre 1992 à Istanbul, de la Première Réunion du Groupe d'Experts sur les "Nouvelles Stratégies", ont pris acte de son Rapport et sont convenus de soumettre au COMCEC le Projet de document intitulé "Principes Fondamentaux de la Stratégie pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres", avec quelques amendements. Le texte dudit document figure en annex à ce Rapport.

21. Les Hauts Fonctionnaires ont apprécié l'offre de là République Arabe d'Egypte d'abriter la Deuxième Réunion d'Experts, au Caire, avant la Neuvième Réunion du Comité de Suivi. Ils ont également pris note avec appréciation de l'offre de la Banque Islamique de Développement de fournir l'expertise nécessaire à cet égard et de financer certaines des activités requises.

22. Les Hauts Fonctionnaires sont convenus de recommander au COMCEC de demander au Groupe d'Experts d'examiner aux réunions ultérieures, les formes et modalités de mise en oeuvre requises pour la réalisation des objectifs énoncés dans la Stratégie. Ils ont recommandé, en outre, au COMCEC de demander au Groupe d'Experts d'examiner le "Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération entre les Etats Membres de l'OCI"dans le cadre de la

Stratégie et d'entreprendre à cette fin toutes les révisions nécessaires.

23. Les Hauts Fonctionnaires sont également convenus de recommander que le Secrétariat Général de 1'OCI soumette un rapport d'activité intérimaire à la Neuvième Session du Comité de Suivi du COMCEC.

Mesures économiques en faveur de 1'Etat de Palestine et de la République du Liban

24. Au point 8 du Projet de l'Ordre du jour, les Hauts Fonctionnaires sont convenus de la teneur des Projets de Résolutions en faveur de l'assistance économique à l'Etat de Palestine et à la République du Liban et ont décidé de les soumettre au COMCEC pour adoption.

Rapport du Comité de Session

25. Au point 9 du Projet de l'Ordre du jour, les Hauts Fonctionnaires ont pris note des recommandations figurant dans le Rapport du Comité de Session et sont convenus de les inclure dans le Projet de Résolution (1) à soumettre à la Huitième Session du COMCEC.

Questions Diverses

26. Au point de l'Ordre du jour intitulé "Questions Diverses", les Hauts Fonctionnaires ont exprimé leur profonde préoccupation

face aux souffrances du peuple musulman de Bosnie-Herzégovine et à la famine qui sévit en République de Somalie et ont approuvé le texte de projet de dispositions à inclure dans le Projet de Résolution (2).

Date de la Neuvième Session du COMCEC

27. Au point 12 du Projet de l'Ordre du jour et en ce qui concerne la date de la Neuvième Session du COMCEC, les Hauts Fonctionnaires ont décidé de recommander au COMCEC que sa Neuvième Session se tienne du 1 au 4 septembre 1993 et que la Neuvième Réunion du Comité de Suivi se tienne du 4 au 6 mai 1993 à Istanbul.

28. Les Hauts Fonctionnaires ont pris note des informations fournies par le Bureau de Coordination du COMCEC concernant le rôle qu'est appelé à jouer le secteur privé dans le cadre des activités du COMCEC. A cet égard, ils ont demandé au Bureau de Coordination du COMCEC de mettre au point une note explicative et de la communiquer, par le biais de Secrétariat général de l'OCI aux Etats Membres en vue de recueillir leurs vues et commentaires.

29. A la séance de clôture, les Hauts Fonctionnaires ont adopté le Rapport de leur réunion et ont examiné les Projets de résolutions élaborés par le Comité de Rédaction, qui reflètent le consensus dégagé concernant les points du Projet de l'Ordre du jour et les autres questions soulevées au cours de la Réunion.

Ils ont décidé de soumettre les projets de Résolutions, par l'intermédiaire du Rapporteur, à la Huitième Session du COMCEC.

30. Au terme de leurs délibérations, les délégués ont exprimé leurs remerciements et leur gratitude au Président pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Réunion, au Gouvernement turc pour l'excellente organisation assurée et au personnel d'appui et interprètes pour leurs efforts dévoués qui ont contribué au succès de la Réunion.

RAPPORT

DU COMITE DE SESSION DU COMCEC

A LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8 septembre 1992)

Original : Anglais

RAPPORT
DU COMITE DE SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8 septembre 1992)

1. Conformément à la décision de la Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, le Comité de Session du COMCEC, à composition non limitée, chargé de l'examen des activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées de l'OCI, s'est réuni le 8 septembre 1992.

2. La Réunion a été présidée par Mr. Jamal A. Al-Ajaji du Royaume d'Arabie Saoudite.

3. Ont participé à la Réunion les représentants des organes subsidiaires et des institutions affiliées suivants de l'OCI:

Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI)

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)

Le Centre Islamique de Formation Technique, Professionnelle et de Recherche (CIFTPR)

La Fondation Islamique des Sciences, de la Technologie et du Développement (FISTED)

L'Association Internationale des Banques Islamiques (AIBI)

La Chambre Islamique du Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises (CICIEM)

4. Le Comité a pris acte des rapports d'activité des organes de l'OCI participant à la Réunion et a examiné en détail les questions et les problèmes exposés dans lesdits rapports. (Ces rapports ont été distribués parmi les documents de la Huitième Session du COMCEC).

5. Le Comité de Session a soumis à la Huitième Session du COMCEC au sujet des activités des institutions en question les observations suivantes :

Le Comité:

a) SE FELICITE des activités du CRSESFPI, du CIDT, du CIFTPR, de la FISTED, de l'AIBI et de la CICIEM dans le domaine de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI, lesquelles sont entreprises parallèlement et à titre de complément aux activités du COMCEC.

b) INVITE les institutions de l'OCI telles que le CRSESFPI, le CIDT, la FISTED, la BID et le CIFTPR, en conformité avec les lignes directrices approuvées par la Huitième Session du Comité de Suivi du COMCEC, concernant la formulation de Nouvelles Stratégies pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI, à participer à la mise au point de ces stratégies, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI.

c) INVITE le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI), le Centre Islamique pour le développement du Commerce (CIDC), le Centre Islamique de Formation Technique, Professionnnelle et de Recherche (CIFTPR), la Fondation Islamique des Sciences, de la Technologie et du Développement (FISTED) et la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises (CICIEM), à coordonner leurs programmes respectifs de formation et à promouvoir des activités de formation conjointes dans les domaines d'intérêt commun, sans impliquer de fonds supplémentaires de la part des Etats Membres.

d) EXHORTE les organes subsidiaires et les instances de l'OCI à intensifier l'échange d'informations entre eux et à coordonner la gestion de leurs bases de données pour éviter tout double emploi.

e) RECOMMANDE des contacts réguliers entre les institutions de l'OCI et l'Association Internationale des Banques Islamiques et ce, afin d'activer la mise en oeuvre de leurs programmes respectifs.

6. Concernant la crise financière que subissent les organes de 1'OCI, le Comité de Session est convenu des recommandations ci-après .

Le Comité:

a) PREND NOTE de l'aggravation persistante de la crise financière des organes subsidiaires de l'OCI résultant du non-paiement des contributions obligatoires et des arriérés par les Etats Membres qui a atteint une acuité telle qu'elle risque de menacer leur existence même.

b) INVITE la Huitième Session du COMCEC à exhorter les Chefs de délégation des Etats Membres à intervenir auprès des organes pertinents de leurs gouvernements respectifs, aux niveaux appropriés, pour les inciter à s'acquitter sans délai de leurs contributions obligatoires au CRSESFPI, au CIDC, au CIFTPR, et à la FISTED.

c) RECONNAISSANT les difficultés financières de la CICIEM, invite les institutions membres à verser leurs contributions annuelles et à s'acquitter de leurs arriérés qui se sont accumulés.

d) APPRECIANT la résolution de la Sixième Conférence au Sommet (décembre 1991, Dakar, Sénégal) concernant le paiement régulier des contributions obligatoires annuelles, ainsi que le versement des arriérés dûs au titre des budgets des organes subsidiaires, demande aux Etats Membres de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre et du suivi de ladite résolution.

DISCOURS DE S.E. DR. HAMID AL-GABID SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 11 septembre 1992)

Original : Français

DISCOURS DE S.E. DR. HAMID AL-GABID
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 11 septembre 1992)

Assalamu Alaykum wa Rahmatullahi wa Barakatuh,

Au terme des travaux de la Huitième Session du Comité pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements au Président du COMCEC, S.E. le Président Turgut OZAL, pour avoir bien voulu présider notre Séance de Clôture.

Je tiens également à exprimer toute notre gratitude aux ministres qui ont pris part activement et de manière constructive à cette très importante session. Nous devons, en effet, nous féliciter du niveau de participation très élevé et des résultats fort encourageants auxquels nous avons abouti.

Monsieur le Président, il est certain que cette session a été couronnée de succès. Durant ces quelques derniers jours, nous avons examiné tous les points inscrits à notre Ordre du jour et avons pu les étudier de manière approfondie.

Cette session revêt une importance particulière, étant la première session du COMCEC à se tenir après le dernier Sommet, c'est-à-dire la Sixième Conférence Islamique au Sommet, tenue à Dakar, au Sénégal, en décembre 1991. Elle nous a permis d'examiner toutes les décisions et résolutions adoptées par nos Chefs d'Etat et de gouvernement au cours de ce Sommet et d'envisager les voies et moyens de mettre en oeuvre toutes leurs résolutions et décisions. Dans cette tâche, nous avons été largement aidés par les sages lignes directrices du message du Président de la Sixième Conférence Islamique au Sommet, S.E. M. Abdou DIOUF, Président de la République du Sénégal et du discours plein d'enseignements prononcé par notre Président, S.E. M. Turgut OZAL, à la séance d'ouverture.

Nos travaux ont été soigneusement et diligemment préparés par les Experts et les Hauts Fonctionnaires et nos Minirtres, ont pu ainsi, adopter une fois de plus, de très importantes résolutions en faveur du renforcement de la coopération économique et de la consolidation de la solidarité islamique.

Je me félicite, en particulier, du fait que nous avons approuvé les principaux objectifs et principes des nouvelles stratégies pour la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI. Telle était la première tâche dont s'est acquitté le COMCEC dans le cadre du mandat qui lui a été assigné. Nous sommes appelés maintenant à identifier les voies et moyens de réaliser les objectifs et principes et à reviser le Plan d'Action avec le

même zèle et le même sérieux. Nos experts qui se pencheront sur ces questions devront toujours tenir compte des directives pertinentes données par les Ministres durant cette Session.

Monsieur le Président, en conclusion, je voudrais exprimer mes remerciements aux invités qui nous ont honorés de leur présence à nos délibérations durant cette Session. Nous espérons que certains de ces invités et peut-être tous, se joindront bientôt à notre Organisation et contribueront ainsi au renforcement de la Oumraah islamique.

Je ne manquerais pas, également, d'exprimer mes remerciements à tous les Experts et les Hauts Fonctionnaires qui ont largement contribué au succès de la Session.

En conclusion, je tiens à vous exprimer mes remerciements. Monsieur le Président, et par votre intermédiaire, au gouvernement et au peuple de la République de Turquie pour la généreuse hospitalité et la cordialité qui nous ont été réservés à tous. Je voudrais également remercier le Bureau de Coordination du COMCEC et le Centre d'Ankara pour l'excellente préparation de cette Session.

Wa Salamu Alaykom Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh.

DISCOURS DU

CHEF DE LA DELEGATION DU PAKISTAN

SON EXCELLENCE ANWAR SAIFULLAH KHAN

A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 11 septembre 1992)

Original : Anglais

DISCOURS DU
CHEF DE LA DELEGATION DU PAKISTAN
SON EXCELLENCE ANWAR SAIFULLAH KHAN
A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 11 septembre 1992)

Excellence, Monsieur Turgut OZAL, Président de la République de Turquie,
Excellence, Monsieur le Secrétaire Général de l'OCI,
Honorables Ministres,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Assalamou Alaïkum,

Alors que nous touchons à la fin de la Huitième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, c'est pour moi un grand honneur et un grand privilège de prendre la parole, au nom de tous les collègues et de toutes les délégations participant à cette Réunion, pour exprimer mes vifs remerciements et ma profonde gratitude au gouvernement et au peuple de Turquie et à vous-même, Monsieur le Président, pour le rôle crucial que joue la Turquie, non seulement dans la promotion et le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats islamiques, mais aussi dans la recherche des voies et moyens d'accélérer le développement et le progrès socio-économique du monde islamique.

La Turquie occupe une place prépondérante au sein des Etats islamiques en raison du respect dont elle jouit à l'échelle internationale, de son appui aux causes islamiques et de son engagement en faveur du développement socio-économique du monde islamique. Nous nous félicitons qu'en cette conjoncture difficile, alors que la scène économique international évolue rapidement, la Turquie soit à l'avant-garde des efforts que le monde islamique déploie en vue de s'adapter à ces mutations rapides et imprévues.

Monsieur le Président,

Nous devons continuer de consolider les fondements de la coopération entre les Etats islamiques établis par le COMCEC, afin de constituer un groupe de nations intégré, puissant et indépendant sur le plan économique, dont la voie se fait entendre et obéir dans les fora internationaux et dont les peuples jouissent de la prospérité, de la paix et de la sécurité. C'est pouquoi nous estimons que, compte tenu des changements économiques qui se succèdent rapidement sur la scène internationale, la formulation de nouvelles stratégies est un impératif auquel le monde islamique doit s'acquitter avec toute sa force intellectuelle et sa vigueur.

Monsieur le Président,

Notre présente réunion doit surtout son succès à vos directives, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre discours

d'ouverture, combien éloquent et riche en enseignements, dans lequel vous avez exposé avec tant de sagesse les problèmes auxquels est confrontée la Oummah islamique au seuil du XXIème siècle et les mesures requises pour relever les défis qu'elle est appelée à relever. Nous vous remercions sincèrement pour vos profondes réflexions et vos sages directives, ainsi que pour vos efforts au profit du monde islamique.

Nous tenons également à exprimer nos remerciements à S.E. Süleyman DEMIREL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président suppléant du COMCEC qui n'a pu se joindre à nous en raison de ses occupations. Nous espérons que nous aurons l'occasion de bénéficier de sa longue expérience et de ses sages conseils aux futures sessions du COMCEC.

Je ne manquerais pas non plus de remercier S.E. Tansu CILLER, Ministre d'Etat de la République de Turquie pour l'Economie pour la compétence, l'efficacité et le savoir-faire dont elle a fait preuve en dirigeant les délibérations de la Session Ministérielle du COMCEC hier après-midi.

Nos remerciements et notre gratitude vont également au gouvernement et au peuple de la République de Turquie pour 1 * excellente organisation de la Conférence et pour 1'accueil chaleureux et 1'aimable hospitalité qui nous ont été témoignés depuis notre arrivée dans cette illustre, noble et historique ville d'Istanbul.

Monsieur le Président,

Qu'il nous soit permis également d'exprimer nos remerciements au Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence Islamique S.E. Hamid ALGABID et à ses assistants compétents pour leur contribution au succès de la Conférence. Nos remerciements vont également aux organes subsidiaires et aux institutions affiliées de l'OCI pour leur apport précieux aux activités du COMCEC.

je tiens également à remercier les interprètes, traducteurs et autre personnel d'appui, ainsi que tous ceux qui se sont dévoués, dans les coulisses, pour assurer le succès de cette Réunion.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de conclure, en vous remerciant une fois de plus pour l'intérêt que vous portez personnellement aux activités du COMCEC, confiants que cet intérêt ne se démentira pas, alors que le monde islamique est aux prises avec les problèmes complexes du développement socio-économique de ses peuples.

Merci.

DISCOURS DE CLOTURE
DE S.E. TURGUT OZAL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMCEC
A LA SEANCE DE CLOTURE
DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 11 septembre 1992)

Original : Turc

DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. TURGUT OZAL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMCEC
A LA SEANCE DE CLOTURE
DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 11 septembre 1992)

Honorables Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général,
Honorables Délégués,

Nous voici aujourd'hui arrivés au terme de la Huitième Session du COMCEC, à l'issue de quatre jours de travail. A cette occasion, je tiens à remercier les honorables délégués, le Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique et les diverses institutions spécialisées pour leurs efforts et leur contribution au succès de la réunion.

Au cours de cette réunion, nous avons passé eh revue les projets de coopération économique inscrits à l'Ordre du jour et avons pris des décisions propres à assurer leur prompte mise au point. A cet égard, nous avons également examiné de nouvelles stratégies de coopération économique ce qui, à mon avis, constitue le point le plus important de l'Ordre du jour, et avons ainsi amorcé une action qui, j'en suis sûr, sera bénéfique pour nos pays.

L'engagement d'un grand nombre de pays à participer au Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements qui a fait l'objet d'une approbation définitive à la dernière session du COMCEC, en attendant sa mise en oeuvre, augure d'excellentes perspectives pour notre coopération. Je suis convaincu que ce système deviendra bientôt opérationnel grâce aux efforts que déploie la Banque Islamique de Développement.

Les activités relatives à l'établissement du projet de Réseau d'Informations Commerciales lequel revêt une importance vitale pour le développement du commerce entre nos pays, sont en cours, en coordination avec celles du projet de Réseau d'Informations que la Banque Islamique de Développement doit établir. J'espère que ces deux projets, qui sont de nature complémentaire, deviendront opérationnels dans les meilleurs délais grâce à l'appui et la coopération des Etats Membres.

Parrallèlement aux activités visant à mettre en oeuvre sans délai les projets inscrits à l'Ordre du jour de la Première Session du COMCEC, nous devons donc aussi nous employer à mettre à exécution nos stratégies de coopération économique dans le contexte de l'évolution rapide de la conjoncture internationale.

En ce qui concerne le réexamen de notre stratégie de coopération économique, à la lumière de la nouvelle conjoncture mondiale, il convient de nous féliciter du fait que les principes et les objectifs de cette stratégie ont été judicieusement

~[tablis. En fait, ces principes et ces objectifs qui mettent en relief l'importance de la libéralisation économique, de l'intégration avec l'économie mondiale, de l'entreprise libre, de la mise en valeur des ressources humaines, de la protection de l'environnement et de la promotion de la coopération régionale, vont de pair avec les tendances et les concepts fondamentaux de notre ère.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer la décision de donner un rôle plus important au secteur privé de nos pays respectifs, dans le cadre des activités du COMCEC. Je pense qu'il serait opportun de demander aux Etats Membres de communiquer leurs vues sur la forme et les modalités de ce rôle et d'y penser sérieusement.

Mais il est tout aussi important d'identifier et de mettre en oeuvre, lors de nos réunions futures, les modalités permettant d'adapter ces stratégies aux activités de coopération économique entre nos pays.

Messieurs les Ministres,
Honorables Délégués,

Depuis sa création, il y a déjà 8 ans, le COMCEC s'est imposé comme une institution influente dans le domaine de la coopération économique entre les pays membres, et a donné l'occasion aux décideurs de se réunir et d'échanger leurs points de vue sur des questions d'intérêt commun à nos pays.

Cette coopération nous offre une excellente occasion de renforcer notre développement et d'accroître le bien-être de nos pays face à l'évolution rapide de la conjoncture mondiale, par la mise en commun de nos ressources humaines, technologiques et économiques.

Je suis confiant que, grâce à votre précieuse contribution, les futures activités du COMCEC seront également couronnées de succès.

Messieurs les Ministres,
Honorables Délégués,

Nous avons commencé cette année la pratique de la signature d'accords de coopération économique, par les Etats Membres qui le souhaitent, lors des Sessions du COMCEC. C'est ainsi que 1'Accord-cadre relatif au Système des Préférences Commerciales a été signé, en votre présence, par trois Etats Membres, hier matin.

Je voudrais profiter de cette occasion pour attirer votre attention sur un point qui pourrait accélérer l'entrée en vigueur de cet Accord.

Afin que l'Accord puisse entrer en vigueur, il est stipulé qu'il faut d'abord qu'il soit signé et ratifié. Je ne pense pas que sa ratification soit nécessaire pour que l'Accord entre en vigueur.

En effet, selon la pratique de la GSTP, la ratification n'est requise que dans le cas de concessions réciproques. Je pense qu'il serait utile d'étudier cette question lors de la prochaine réunion du Comité de Suivi.

Avant de conclure, je ne manquerais pas de vous exprimer mes remerciements à tous ainsi qu'au personnel technique et administratif et aux interpètes pour leurs efforts dévoués en vue d'assurer le succès de cette réunion.

En conclusion, je vous prie de bien vouloir transmettre mes voeux les plus sincères, ainsi que ceux du peuple turc, aux Chefs d'Etats et aux peuples frères dont vous êtes les représentants, en souhaitant que vous garderez d'agréables souvenir de votre séjour en Turquie.

Je déclare close la Huitième Session du COMCEC.

Je vous remercie.